
APERÇU DES CROYANCES CHIITES

ABDALLAH IBN MOHAMMAD AS-SALAFI

Qu'Allah lui accorde Son Pardon ainsi qu'à ses parents et aux musulmans

Préface de son excellence le cheikh

ABDALAZIZ IBN ABDILLAH IBN BAZ

(Qu'Allah lui fasse Miséricorde)

Ex-Mufti du Royaume d'Arabie Saoudite, directeur du comité des grands savants et directeur du comité des recherches scientifiques et des avis juridiques

Traduit par :

MOHAMMED JAMIL CHARIFI

Révisé par deux étudiants de l'Université Islamique de Médine :

ADLAN ABOU MOHAMMED ET ABDERRAHMAN AL-ITALY

Publié par Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

2^{de} édition, 2009/1430

© Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite sans rien modifier du texte.

Pour toutes questions, suggestions, ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Office de prêche de Rabwah

P.O Box 29465 - Riyadh 11457

Kingdom of Saudia Arabia

Tel : +966 (0)1-4916065 - 4454900

Fax : +966 (0)1-4970126

Site internet en français :

www.dd-sunnah.net

Site partenaire en français :

www.islamhouse.com

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Au nom d'Allah,
L'infiniment Miséricordieux, le très
Miséricordieux*

Préface du Cheikh Abdal-Aziz Ibn Abdallah Ibn Baz

**Au Nom d'Allah Le Tout Miséricordieux, le
Très Miséricordieux**

D'Abdelaziz ibn Abdallah ibn Baz au frère honoré... Qu'Allah lui accorde le succès.

Paix, Miséricorde et Bénédiction d'Allah sur vous. Je fais référence à la lettre datée du 10/02/1418 de l'hégire et en particulier au livre sur les chiites que vous m'avez adressé. Nous l'avons lu et nous avons trouvé qu'il était excellent et important, et qu'il conviendrait donc de le diffuser dans le Royaume d'Arabie Saoudite et dans les pays du Golfe. J'implore Allah le Très Haut qu'il rende profitable cet ouvrage et qu'Il bénisse vos efforts.

Paix, Miséricorde et Bénédiction d'Allah sur vous.

**Grand Mufti du Royaume d'Arabie Saoudite,
directeur du comité des grands savants et du
comité de la recherche scientifique et des avis
juridiques.**

Introduction

Louange à Allah Seul et Paix et Salut sur l'Envoyé d'Allah, ses proches et ses compagnons.

Ce qui m'a incité à écrire ce livre c'est ce regain d'activisme prosélyte observé chez les chiïtes, dans le monde musulman, au cours de ces dernières années, sachant le danger que représente cette secte sur la religion musulmane. Aussi, nombreux sont les musulmans qui ignorent les périls de ce groupe et ce que véhiculent leurs idées en guise d'associationnisme, de dénigrement du texte coranique, d'insultes à l'encontre des compagnons - qu'Allah les agrées - et d'abus au sujet des imams.

J'ai donc décidé de composer ce livre et de répondre à ce qui prêtait à confusion, sans trop m'étendre, en prenant exemple sur mon professeur, le cheikh Abdallah ibn Abdarrahman Al Jibrin - qu'Allah le préserve - avec son ouvrage « Commentaires de l'Éclat de la foi » et en m'aidant aussi de ce que j'ai relevé dans les livres de référence de cette secte. Je me suis aussi inspiré des livres des savants de la sounna, parmi les anciens et les contemporains, et de ce qu'ils

ont écrit comme réponses pour dénoncer la foi travestie des chiïtes fondée sur l'associationnisme, la démesure, le mensonge, l'outrage, l'injure, l'insulte et le dénigrement.

J'ai essayé, tant que peut se faire, en ce modeste et petit livre, de les discréditer à partir de leurs ouvrages de référence et leurs publications comme l'a dit le cheikh Ibrahim ibn Sulayman Al Jabhân -qu'Allah l'agrée dans Sa miséricorde - : « C'est de tes propres paroles que tu en es discrédité, Ô chiïte ! »

Je termine en sollicitant le Seigneur Magnifique et Très-Haut de rendre ce travail utile et profitable à ceux qui sont clairvoyants. Le Très-Haut a dit : **﴿ En tout cela il y a un rappel pour quiconque possède un cœur et qui prête l'oreille avec attention ﴾**

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce livre et demande à Allah de les rétribuer pour leur travail. Et Allah est le plus savant. Paix et Salut d'Allah sur notre Prophète, sa famille et ses compagnons.

L'auteur :
Abdallah ibn Mohammed As-salafi

Quand est apparue la secte des « rawâfidhs¹ » ?

La secte des « rawâfidhs » est née avec l'apparition d'un juif nommé Abdallah ibn Saba. Il se faisait passer pour un musulman et prétendait aimer la famille du prophète. Il montrait une affection démesurée pour Ali qu'Allah l'agrée en prétendant que la succession pour le califat lui revenait. Puis il l'a élevé au rang de divinité. Ces faits sont reconnus par les propres ouvrages chiites.

Al Qomy, dans son ouvrage « Les dits et les factions »², reconnaît son existence (c'est-à-dire celle de Abdallah ibn Saba) et le considère comme le premier à avoir clamé l'obligation de l'imamat de Ali et son retour, et avoir tenu des propos de dénigrement à l'encontre de Abu Bakr, 'Omar, Othman et à l'encontre de l'ensemble des compagnons. Ces faits sont aussi

¹ C'est-à-dire ceux qui ont dénié aux trois premiers califes le titre de chef de la Communauté.

² cf. « Al-maqalat wal firaq » (Les dires et les fractions) Al-Qomy p. 10 à 21

reconnus dans l'ouvrage « les groupes chiïtes » d'An-nubakhty³ ainsi que dans le livre d'Al-Kachchy connu sous le titre « Les hommes d'Al-Kachchy »⁴

Parmi les chiïtes contemporains reconnaissant l'existence d'Abdallah ibn Saba : Mohammed 'Ali Al Mouaalim, dans son livre « Abdallah ibn Saba, la réalité ignorée »⁵ Tous ceux susmentionnés sont de grands maîtres chiïtes, et reconnaître une chose en est la meilleure des preuves.

Al Baghdadi a écrit : « Les sabiyyah, ce sont les partisans de Abdallah ibn Saba. Ce dernier montra une dévotion exagérée pour Ali jusqu'à lui attribuer la prophétie. Puis il outrepassa les limites au point de dire qu'il était Allah » et

³ cf. « Firaq ach-chi'a » (les groupes chiïtes) An-nubakhty p. 19 à 20

⁴ Voir les nombreux témoignages qu'a rapportés Al-kachchy concernant Ibn Sabâ et ses convictions, cf. du n° 170 à 174 p. 102 à 108.

⁵ Ce livre est une réponse à un ouvrage composé par un chiïte s'appelant Mortadâ al'askary déniait l'existence de 'Abdullah ben Sabâ et ayant pour titre : « Abdullah ben Sabâ wa asâtîr ukhra » (abdullah ben Sabâ et autres fabulations)

aussi : « Ibn As-sawdâ, c'est-à-dire Ibn Saba, était d'origine juive, de la tribu de Hayrah, il proclama son islam et aspira à une présidence et un affairisme parmi les gens de Koufa. Il leur déclara qu'il avait trouvé écrit dans la Thora que tout prophète avait un testamentaire et que Ali - qu'Allah l'ait en son agrément - était le testamentaire de Mohammad - Paix et Salu tsur lui »

Al Shahrastani mentionne qu'Ibn Saba fut le premier à avoir parlé d'un écrit (*nass*) concernant l'imamat de Ali -qu'Allah l'ait en son agrément- et que les Sabiyyah furent les premiers à avoir parlé de la doctrine de l'Occultation et du Retour. Les chiïtes, par la suite, malgré leurs divergences et leur division, reprirent à leur compte cette allégation de l'imamat d'Ali et de son califat, basée sur un texte et une recommandation testamentaire. Ces idées remontent à ibn Saba.

Après cela, les chiïtes se scindèrent en plusieurs dizaines de groupes chacune avec ses idées.

C'est donc ainsi que les chiïtes introduisirent cette hérésie de la recommandation testamentaire, du Retour et de l'Occultation et

qui plus est de la divinité des imams⁶ en conformité avec Ibn Saba le juif.

⁶ «Usul a'tiqad ahl as-sunnah wal jama'a» (Les fondements du credo des gens de la Tradition et du consensus) Al-lâlikay vol. 1 p. 22 et 23

Pourquoi a-t-on désigné les chiites par « rawâfidhs » ?

Cette dénomination fut relatée par leur cheikh Al Majlisy dans son livre « Les océans de Lumières » chapitre « Le mérite des « rawâfidhs » et l'éloge de cette appellation ». Puis il rapporte ce que Sulayman Al A'mech a dit : « Je suis entré chez Abou Abdallah Dja'far ibn Mohammed et je lui ai dit : les gens nous appellent « rawâfidhs », qui sont les « rawâfidhs » ? Il répondit : Par Allah, ce n'est pas les gens qui vous ont appelé ainsi, mais c'est Allah qui vous a désigné ainsi dans la Thora et l'Évangile par la parole de Moïse et de Jésus »⁷

Il est aussi rapporté qu'on les a appelés « rawâfidhs » parce qu'ils sont venus trouver Zayd ibn Ali ibn Al Hussein et lui ont dit : « Désavoues-toi d'Abu Bakr et Omar et nous te suivrons. Il leur répondit : Ce sont les compagnons de mon grand-père, et je continuerais à leur être fidèle. Ils lui dirent :

⁷ cf. « Bihâr al anwâr » (Les océans de lumières) Al-Majlisy p. 65/97 (un de leurs derniers livres référence »

Alors, nous te désavouons ». On les a donc désignés par « rawafidhs ». Quant à ceux qui prêtèrent allégeance à Zayd et furent d'accord avec lui, se nommèrent zaydites.

De même, il est dit qu'ils ont été surnommés « rawafidhs » du fait qu'ils ont refusé Abu Bakr et de Omar⁸ ou encore parce qu'ils rejetèrent la religion⁹.

⁸ cf. « Hamech maqâlat al islâmiyyin » (En marge des dires des musulmans) vol. 1 p. 89

⁹ cf. « Maqalat al islâmiyyin » v. 1 p. 89

En combien de groupes se divise cette secte ?

Dans le livre (l'encyclopédie), nous avons relevé ce qui suit : « le nombre de groupe issu de la secte chiite est supérieur aux soixante-treize sectes musulmanes connues ¹⁰ ».

Le chiite Mir Bâqir Al Dâmad¹¹ rapporte concernant le hadith « Ma communauté se divisera en soixante-treize sectes » qu'il s'agit des groupes chiites et que la seule qui sera sauvée, parmi ces groupes, est celui des imamites.

Al Maqrizi déclare qu'ils sont au nombre de trois cents.¹²

Shahrastany, lui, fait la remarque suivante : « les « rawâfidhs » se divisent en cinq groupes :

¹⁰ « Dâirat al ma'arif » (Encyclopédie) v. 4 p. 67

¹¹ Il s'agit de Bâqir ben Mohammed Al-astârâbâdi connu sous le nom de Mir Ad-damad . Mort en 1041. cf. sa biographie dans le livre « al-kunay wal al-qâb » (les surnoms et noms de famille) de Abbas Al-qumi v. 2 p. 226

¹² Al-maqrizi dans « khutat » vol. 2 p 351

Al-Kîsâniya, al-Zaydiya, Al-Imamiya, Al-Ghaliya et Al-isma'iliya¹³ »

Quant à Al-Baghdâdi, il affirme que les « rawâfidhs », après la mort d'Ali, se sont divisés en quatre groupes : Zaydiya, Imamiya, Kîsâniya et Ghulât¹⁴ sachant que les zaydites ne font pas partie des « rawâfidhs » à l'exception des Jaroudiyya.

¹³ « Al-milal wan-nihal » (les communautés et les sectes) p. 147

¹⁴ « Al-firaq bayn Al-firaq » (Les clivages d'entre les groupes) p. 41

Quel est ce principe de « Novation » auquel croient les « rawâfidhs » ?

La « novation » a pour signification apparition après dissimulation ou encore régénération d'idées. La « novation » suppose par ses acceptions un état d'ignorance précédant un état de science et tout cela est impossible à attribuer au sujet d'Allah. Mais les chiites assignent cela à Allah.

Il est rapporté que Ryân ibn Al Soult a dit : « J'ai entendu Al Ridha dire : Allah n'a envoyé aucun prophète sans qu'il ne proclame l'interdiction du vin et sans qu'on ne reconnaisse la novation¹⁵ » Abou Abdallah a dit : En guise d'adoration, rien n'est plus agréable auprès de notre Seigneur que de croire en la novation¹⁶ ». Allah Très-Haut est au-dessus de tout cela.

Observe, mon frère en islam, comment ils attribuent à notre Seigneur le Loué et très Haut

¹⁵ « Usul Al-Kâfi » (Les fondements d'A-Kâfi) p. 40

¹⁶ « Usul Al-Kâfi lil kaylani fi kitâb at-tawhid » (Les fondements d'Al-Kafi de Kaylani dans le livre de l'Unicité)

l'ignorance alors qu'Il dit : **(Dis : En dehors d'Allah, tous les habitants des cieux et de la terre ignorent ce qui est celé)** [Les fourmis, v. 65]. Par contre, les rawâfidhs croient que les imams connaissent toutes les sciences et que rien ne leur échappe.

Cette croyance appartient-elle à la religion du prophète Mohammed -Paix et Salut sur lui !?

Quelle est la croyance des « rawâfidhs » concernant les attributs divins ?

Les « rawâfidhs » sont les premiers à avoir parlé d'anthropomorphisme. Ibn Taymiyyah¹⁷ a précisé que parmi les « rawâfidhs » ce sont Hicham ibn Al Hakem, Hichem ibn Sâlam al Jawâlîqi, Yunes ibn Abderrahman Al Qomi et Abu Ja'far Al Ahwal¹⁸ qui sont à l'origine de cette terrible hérésie.

Ces derniers étaient tous de grands maîtres appartenant à la branche duodécimaine puis ils sont devenus Jahmiyya déniaient les attributs divins comme il est mentionné dans leurs écrits. En effet, ils ont décrit Allah en réfutant certains de ses attributs qui Lui étaient affirmés. Ibn Babouyeh rapporte plus de soixante-dix versions qui déniaient à Allah toute temporalité, localisation, qualité, mouvement ou déplacement

¹⁷ « Mihâj as-sunna » (la voie de la sunnah), Ibn Taymiyyah v. I p.20

¹⁸ « A'tiqadât firaq al-muslimin wal -mushriqin » (les croyances des musulmans et des associateurs) p. 97

et tout attribut en rapport avec les corps, qu'il n'est pas tangible, corporel ou imagé¹⁹.

Leurs maîtres ont donc adopté cette doctrine qui consiste à renier les attributs divins mentionnés dans le Coran et la Sounnah. Ainsi, ils ne reconnaissent pas la descente d'Allah, ils disent que le Coran est créé et ils dénie la vision du Seigneur dans l'au-delà.

On relève dans le livre « Les océans de lumières » ce qui suit : on questionna Abou Abdallah Jaafar Al Sadeq au sujet de la vision de notre Seigneur au Jour de la résurrection. Il répondit : « Gloire à Allah, Il est au-dessus de tout cela, les regards ne peuvent l'atteindre²⁰.

Ils affirment même que : « Celui qui attribue à Allah certains attributs, comme la vision, n'est plus musulman », comme le précise leur maître Jaafar Al Najfi.

Cependant, la vision est une vérité citée dans le Coran et la Sounnah, cela sans saisir ni comprendre le comment. Allah dit : **(Ce jour-là il**

¹⁹ « At-tawhid » (l'unicité) Ibn Babouyeh

²⁰ cf. « Bihar al-anwar » (les océans de lumières) Al-Majlisi v. 4 p. 31

y aura des visages lumineux (contemplant leur Seigneur (chap. 75, v. 22 et 23

Quant à la Sounnah, Al Bukhari et Muslim dans leurs recueils de traditions authentiques rapportent ce que Jarir ibn Abdallah Al Badjali a dit : « Nous étions assis avec le prophète - Paix et Salut sur lui- une nuit de pleine lune lorsqu'il leva les yeux vers elle et dit : Vous verrez votre Seigneur comme vous voyez cette lune sans aucun doute quant à sa vision²¹ ».

Les versets et hadiths rapportés à ce sujet sont nombreux et nous ne pouvons tous les mentionner²².

²¹ Al-Bukhari , hadith n° 544 et Muslim n° 633

²² cf. les ouvrages des gens de la Sunnah et du consensus concernant la vérité de « la vision » comme le livre de « la vision » d'Ad-daraqutni et de l'imam Al-lalakâï et d'autres.

Quelle est la croyance des « rawafidhs » envers le Noble Coran ?

Les « rawâfidhs », qu'on dénomme de nos jours par chiites, disent que le Coran que l'on possède n'est pas celui qui fut révélé à Mohammed -Paix et Salut sur lui, mais qu'il a été altéré, modifié et qu'on a opéré des rajouts et des suppressions.

La majorité des traditionnistes chiites croient à la manipulation du texte coranique, comme l'a mentionné Al Noury Al Tabarsy dans son ouvrage « La parole décisive concernant la manipulation du Livre du Maître de l'univers²³ »

Mohammed ibn Yaqoub Al Koulayni, dans son livre « Les fondements du Kâfy » au chapitre « N'ont codifié le Coran en son entier que les imams », rapporte que Jâbir a dit : « J'ai entendu Abou Jaafar dire : Celui qui prétend avoir réuni tout le texte coranique, comme Allah l'a révélé, est un menteur. Ne l'a réuni et appris par cœur

²³ « Faslu al-khitâb » hussein ben Muhammed Taqy An-noury At-tabarsy p. 32

comme il a été révélé qu'Ali ben Abi Tâlib et les imams après lui²⁴ »

Jâbir rapporte qu'Abou Jaafar – sur lui la Paix – a dit : Personne ne peut prétendre qu'il a en sa possession le Coran en entier sauf les « awsiyyah » (imams mandatés)²⁵.

Hichem ibn Sâlem rapporte qu'Abou Abdallah – sur lui la Paix- a dit : Le Coran transmis à Mohammed - Paix et Salut sur lui – par Jibril – Paix sur lui – comprend 17 000 versets²⁶ » Ce qui signifie que le Coran que les « rawâfidh » prétendent détenir est supérieur à celui qui est entre nos mains et dont Allah a fait promesse de le préserver par trois fois !! Qu'Allah nous préserve d'eux.

²⁴ « Usul Al-Kafy » Al-Kulayni v. 1 p. 228

²⁵ « Usul Al-Kafy » Al-Kulayni v. 1 p. 285

²⁶ « Usul al-qâfy » Al-Kulayni v. I p. 634. Leur maître Al-majlisy a confirmé ces propos. En son livre « le miroir des entendements » v. 12 p. 525 la tradition est fiable. Puis il dit : Cette tradition est authentique et il n'échappe pas que cette tradition et beaucoup d'autres authentiques sont claires quant aux suppressions opérées et manipulations du texte coranique. Toutes ces traditions rapportées en ce chapitre sont considérées comme multilatérales, selon moi.

Ahmed Al Tabarsy, dans son livre « L'argumentation » rapporte que Omar a dit à Zeyd ben Thâbet : « Ali détient un coran où les bassesses des mecquois immigrés (mouhajirin) et ceux qui les ont assistés (ansârs) sont mentionnées. J'ai donc pensé qu'il était bon d'écrire le coran et de supprimer ce qui y est mentionné en guise d'infamies et d'outrages à l'encontre des muhâjirin et des ansârs ». Zeyd répondit favorablement à la proposition de Omar, mais il dit : « Si je termine de le codifier selon vos instructions et qu'Ali rende public le coran qu'il détient, alors ce que l'on a fait sera voué à l'échec ? » Omar dit : « Quelle ruse adopter ? » Zeyd lui répondit : « Vous êtes à même de savoir la ruse ! » Omar dit alors : « La ruse n'est autre que de le tuer et d'en finir avec lui ». Omar complota donc de le faire tuer par Khalid ibn Al Walid, mais il échoua.

Lorsque Omar devint calife, il demanda à Ali de lui remettre le coran qu'il détenait et ceci afin de procéder à des manipulations au niveau du texte. Omar dit : « Abou al Hassen (Ali) veux-tu me remettre l'exemplaire du coran que tu as exhibé à Abu Bakr afin que nous nous mettions d'accord à son sujet ? » Ali dit : « il ne m'est pas

possible de vous le remettre. Je l'ai présenté à Abu Bakr afin de désapprouver ce dernier et pour qu'au Jour de la résurrection vous ne disiez pas : **(Nous étions dans l'ignorance de tout cela** (chap. 7 v. 172 ou encore **(après ta venue** (ch. 7, v. 129. Ce Coran que je possède ne le touchent que ceux qui sont purifiés et les mandatés (*awsiyyah*) parmi ma descendance. Omar lui dit : « Quand viendra le moment de sa divulgation ? Ali lui répondit : « lorsqu'apparaîtra le « qâim » de ma descendance, il le divulguera et imposera aux gens de l'observer²⁷ »

Bien que les chiites affichent un désaveu pour dissimuler leur croyance (*taqiyyah*) établie dans l'ouvrage d'Al Noury Al Tabarsi, il n'en demeure pas moins que le livre se base sur des centaines de versions prélevées dans les ouvrages de référence de leurs savants. L'œuvre de Al Tabarsy est bien une confirmation qu'ils sont convaincus de la manipulation du texte sacré, mais ils évitent d'en parler pour qu'il n'y ait pas une levée de boucliers à leur rencontre.

²⁷ « Al-ihitjâj » (L'argumentation) p. 225 et « Fasl al-khitâb » p. 7

Après cela, nous ne pouvons que constater la présence de deux versions du Coran : une connue et une autre cachée dans laquelle est inséré un chapitre intitulé « l'allégeance ». Les chiites prétendent aussi, comme il est rapporté dans le livre « La parole décisive concernant la manipulation du Livre du Maître de l'univers » d'Al Noury Al Tabarsy, que le verset suivant a été supprimé : « N'avons-Nous pas dilaté ta poitrine par le souvenir d'Ali, ton gendre » chap. 94 v.1 sans être pour autant dérangé par le fait que le chapitre en question est mecquois et qu'à ce moment-là, Ali n'était pas encore le gendre du Prophète - Paix et Salut sur lui.

Quelles sont les opinions des « rawâfidh » à l'encontre des compagnons du Prophète (Paix et Salut sur lui)

La doctrine des chiites est fondée, en ce qui concerne les compagnons – qu'Allah les agrées – sur l'insulte, la diffamation et la taxation de mécréants. Al Koulayni rapporte dans son ouvrage « Les annexes du Kafy » que Jaafar – Paix sur lui – a dit : « Les gens, après le Prophète – Paix et Salut sur lui, sont devenus apostats à l'exception de trois personnes : Al Miqdâd ibn Al Aswad, Abou Dhar Al Ghifâry et Salman Al Farisy²⁸.

Al Majlisy, dans son livre « Les océans de lumière », rapporte qu'un esclave d'Ali ibn Al Hussein a dit : « J'étais avec lui, au cours d'une de ses retraites spirituelles, et je lui ai posé la question suivante : Tu te dois de m'informer au sujet de ces deux personnes : Abu Bakr et Omar. Il me répondit : Deux mécréants et est mécréant celui qui les aime »

De même, Abu Hamzah Al Tamâly a questionné 'Ali ibn Al Hussein à leur sujet (Abu

²⁸ « Furu' al-kafy » (Les annexes du Kafy) Kulayni, p. 115

Bakr et 'Omar) il répondit : « Deux mécréants et mécréant celui qui les prend comme allié²⁹ »

Dans le commentaire coranique d'Al Qomy, à propos du verset **(Et Il interdit la turpitude, l'illicite et l'injustice** (chap. 16 v. 90 les « rawâfidhs » disent : entendez par les termes : « turpitude » Abu Bakr, « l'illicite » 'Omar et « l'injustice » Othman³⁰.

Et aussi dans « Les océans de lumière » d'Al Majlisy, on lit : « Les informations concernant la mécréance d'Abu Bakr, 'Omar et leurs alliés ainsi que la récompense de ceux qui les maudissent et les désapprouvent et affirment leurs égarements sont innombrables au point que ni ce volume ni d'autres ne peuvent les contenir. Mais ce que nous avons relaté est suffisant pour celui dont Dieu veut guider dans le droit chemin³¹ ».

²⁹ « Les océans de lumière » Al-Majlisy v. 29 p. 137 et 138 Ici, nous devons signaler qu'Ali ben Al-Hussein et la famille du Prophète - Grâces unitives et Paix sur lui - désavouent tous ces dires que les chiïtes colportent. Que Dieu les avilisse pour leurs dires !

³⁰ « Tafsir al-qumy » v.I p. 390

³¹ « Bihâr al-anwar » Al-Majlisy, v. 30 p. 230

Toujours dans son ouvrage « Les océans de lumière », l'auteur nous rapporte des versions dans lesquelles Abu Bakr, 'Omar, Othman et Mouaawiyya – qu'Allah les agrée – sont dans des cercueils de feu, qu'Allah nous en préserve³² .

Dans leur livre « L'affirmation de la vérité » écrit par Al Maraachy, les chiïtes récitent « Seigneur répand Ta Bénédiction sur Mohammed et sur ses proches et maudit les idolâtres de Qoraych, les deux magiciens, les deux tyrans ainsi que leurs filles, etc. » Ils visent par là Abu Bakr, 'Omar et Aïcha et Hafsa – Qu'Allah les agrée³³ !

Al Majlisy rapporte dans son livre « Les croyances » les principes suivants : « Ce qui est considéré comme fondamentale, du point de vu de la religion, chez les imamites c'est le mariage temporaire (*al-mutaa*), le pèlerinage dit « tamatu' » (grand pèlerinage et petit pèlerinage séparés par une désacralisation) et le désaveu de trois personnes (Abu Bakr, 'Omar et Othman) ainsi que Mouaawiyah, Yazid ibn

³² « Bihâr al-anwâr » Al-Majlisy, v. 30 p. 232

³³ « L'affirmation de la vérité » v. 1 p. 337 cf. Les idoles de Qoraych en fin de volume.

Mouaawiyah et tous ceux qui ont combattu l'Émir des croyants (Ali)³⁴.

Le jour de l'Achoura (10^{ème} jour du 1^{er} mois lunaire), les chiïtes amènent un chien et l'appelle 'Omar puis ils se mettent à le frapper avec des bâtons et à le lapider avec des pierres jusqu'à ce que mort s'ensuive. Ensuite, ils apportent une agnelle qu'ils nomment 'Aïcha et ils commencent par lui arracher les poils et à la frapper avec des chaussures jusqu'à ce qu'elle meure. Ils fêtent même le jour de la mort de 'Omar ibn Al Khattab assassiné par Abou Lou'lou' Al Majousy qu'ils surnomment par « Père courage de la religion³⁵ »

Constate, frère en islam, combien est rancunière et vile cette secte déviante et ceux qu'ils ont répandus comme paroles à l'encontre des meilleurs des hommes après les prophètes - Prières sur eux - dont Allah et Son Prophète ont loué et dont la communauté est unanime à proclamer leur justice et leurs vertus et que

³⁴ « Risalat Al-'aqâid » (Opuscule sur le credo) Al-Majlisy p. 58

³⁵ « Tabdîd ad-dhulâm wa tanbih an-niyyam » (Stigmatisation des injustes et réveil des assoupis) Ibrahim Al-jabhân - que Dieu l'ait en sa miséricorde, p. 27

l'histoire témoigne de leurs bienfaits, leurs mérites et leurs combats pour l'islam.

Les points de similitudes entre les juifs et les « rawâfidh »

Ibn Taymiyyah - que Dieu lui fasse miséricorde - a dit : « Le signe de tout cela c'est que le malheur des « rawâfidh » est comparable à celui des juifs et cela parce que ces derniers ont dit : « La royauté n'appartient qu'à la famille de David » Les « rawâfidh » tiennent le même raisonnement en affirmant que l'imamat n'est propre qu'aux descendants d'Ali. Les juifs ont dit aussi : « Point de combat dans la voie de Dieu jusqu'à l'apparition de l'Antéchrist et la descente de l'épée » Les « rawâfidh » disent : « Point de « jihad » ou guerre sainte jusqu'à l'avènement du Mahdi et l'entente de l'Appel d'un Héraut venant du ciel »

Les juifs retardent leurs prières jusqu'à l'apparition des étoiles et les « rawâfidh » agissent de même concernant la prière du maghreb alors qu'une tradition prophétique souligne : « Ma communauté ne cessera d'être à l'état de « fitra » ou primordialité tant qu'elle ne

retardera pas la prière du maghreb jusqu'à l'apparition des étoiles³⁶ »

Les juifs ont manipulé la Thora et les « rawâfidh » ont fait de même concernant le Coran.

Les juifs n'observent pas la madéfaction et les « rawâfidh » de même.

Les juifs abhorrent l'ange Gabriel et disent qu'il est leur ennemi. Les « rawâfidh » disent de Gabriel qu'il s'est trompé en délivrant la révélation au Prophète Mohammed - Grâces unitives et Prières sur lui³⁷.

³⁶ Tradition rapportée par l'imam Ahmed ibn Hanbal in V. 4 p. 147 et v. 5 p. 417 et 422 ; Abu Daoud hadith n° 418 ; Ibn Mâjah hadith n° 689 dans les rajouts. La chaîne de transmission est bonne.

³⁷ Une fraction parmi eux appelée « al-gharâbiyya » déclare que Gabriel est un traître, car au lieu de délivrer la révélation à 'Ali ben Abi Thalib il l'a transmise à Mohammed. Ils disent cela sous une formule « Le fidèle a trahi et il en a privé le lion » Constate, frère en islam, comment ils accusent Gabriel - Paix sur lui - de trahison alors que Dieu le décrit comme le sûr : « Que l'Esprit fiable a fait descendre » chap. 26 v. 193 et encore « Obéi et fiable » chap. 81 v. 21 Après cela que doit-on penser au sujet des « rawâfidh » !?

De même, à l'instar des chrétiens les « rawâfidh » n'attribuent pas de dot à leurs femmes. Ils ont recours au mariage dit temporaire ou « *mut'a* » et légalisent cette union.

Cependant, les juifs et les chrétiens sont meilleurs que les « rawâfidh » sur deux points : Quand on pose la question aux juifs quelles sont les personnes les plus distinguées parmi vous, ils répondent les compagnons de Moïse. De même, les chrétiens considèrent que les meilleurs parmi eux sont les compagnons de Jésus. Par contre, si on pose la question aux « rawâfidhs » au sujet des compagnons de Mohammed - Paix et Salut sur lui - ils répondent : ce sont les pires de notre communauté³⁸.

Le cheikh Abdallah Al Jamaly, dans son livre « Efforts déployés des « rawâfidhs » pour ressembler aux juifs », fait observer que comme les juifs, les rawafidhs, considèrent que tous ceux qui ne partagent pas leur foi est mécréant et rendent licite le sang et les biens de ceux qui ne partagent pas leur croyance.

³⁸ « Minhâj as-sunnah » Ibn Taymiyyah v. 1 p. 24

Le cheikh Al Jamaly poursuit en disant : les juifs divisent les gens en deux groupes : juifs et non-juifs. Et ils croient qu'ils sont les seuls croyants tandis que tous les autres êtres humains sont considérés comme des mécréants et idolâtres méconnaissant Allah Le Très-Haut.

Dans le Talmud, il est écrit que tous les peuples, en dehors des juifs, sont des idolâtres. L'enseignement de leurs rabbins est fondé sur cette foi. Ils disent aussi, à propos de Jésus - sur lui la paix - qu'il était mécréant et ne connaissait pas Allah.

De même, les « rawâfidhs » croient être les seuls croyants et tous ceux qui ne partagent leur foi sont des infidèles et des apostats. La raison pour laquelle ils considèrent que les autres musulmans sont infidèles, c'est à cause de la question de la « *wilayah* » ou mandat. Cette question est considérée par eux comme un fondement et tout un chacun qui n'y souscrit pas est considéré comme un infidèle semblable à celui qui n'énonce pas la profession de foi ou encore qui ne s'acquitte pas de la prière. Pour eux, ce principe de la « *wilayah* » est prioritaire aux autres piliers de l'islam.

Al-Barqi rapporte qu'Abou Abdallah – sur lui la Paix – a dit : « Nous et notre groupe sommes les seules fidèles à la Tradition d'Abraham. » Dans les commentaires coraniques d'Al Qomy, il est rapporté qu'Abou Abdallah – sur lui la Paix – a dit : « Nous sommes les seuls musulmans et les autres connaissons leur sort au Jour de la Résurrection³⁹.

³⁹ « Badhlu al-majhud fi muchabahati ar-râfidah lil-yahoud » Abdullah A-jamyly v. 2 p. 559 et 568. Pour de plus amples informations concernant le fait que les « rawâfidhs » considèrent les autres musulmans comme infidèles se reporter à mon ouvrage « Ach-chi'a al-ithna 'achariya wa takfirihim li 'umum al-muslimin »

Quelles sont les convictions des « rawâfidhs » au sujet de leurs imams ?

Les « rawâfidhs » prétendent que leurs imams sont infaillibles et connaissent l'invisible.

Al Kulayni, dans ses « Fondements du Kafy » rapporte ce qui suit : « L'imam Jaafar Al Sadiq a dit : Nous sommes les détenteurs de la science divine, nous sommes les interprètes de l'Ordre divin, nous sommes infaillibles. Il a été ordonné de nous obéir et interdit de nous désobéir. Nous sommes la preuve éloquente d'Allah pour ceux qui sont sous les cieus et sur terre⁴⁰ »

Al Kulayni souligne dans son ouvrage « Al Kafy », chapitre « si les imams veulent savoir une chose alors ils la connaissent », que Jaafar a dit : « Si l'imam désire savoir une chose alors il la connaît et que les imams connaissent le jour de leur mort et qu'ils ne meurent que par leur volonté⁴¹ »

⁴⁰ « Usul al-kafy » Kulayni v. I p. 165

⁴¹ idem p. 258

Al Koumayni, dans son livre « Le libellé de l'intercession » écrit : « L'imam, de par sa son haut degré et sa fonction de création, se soumettent à son autorité tous les atomes de l'univers. Il dit également « Nous avons (les imams duodécimains) avec Allah des états que ne peuvent contenir ni ange rapproché ni prophète envoyé⁴² »

Les « rawâfidhs », dans leur exagération, sont allés jusqu'au point d'affirmer que leurs imams étaient supérieurs aux prophètes exception faite de Mohammed (Paix et Salut d'Allah sur lui).

Dans son livre « Le miroir des esprits » Al-Majlisi écrit : « Ils sont meilleurs et plus nobles que tous les prophètes à l'exception de Mohammed (Paix et Salut d'Allah sur lui)⁴³.

Mais leur outrance ne s'arrête pas là. Ils attribuent aux imams la charge universelle de la création. Al Khuy, dans son ouvrage « La lumière de l'entendement » dit : « En apparence, du point de vue de leur charge de mandataire, il n'y a

⁴² « Tzahrir al-wasilah » Khomeyni p. 52 et 94

⁴³ « Mirât al-'uqul fi charh akhbar âli ar-rasoul' Al-Majlisi v. I p. 290

aucun doute quant à leur autorité sur la totalité des créatures comme il apparaît dans les récits. Ils sont un intermédiaire existentiel et c'est par eux que se fait l'existence. Ils sont la cause de la création. Si ce n'étaient les imams, les gens n'auraient jamais vu le jour. Ces derniers ont été créés pour eux, et par eux ils ont existé. Ils sont les intermédiaires par annexion. Les imams ont une capacité de créer semblable à celle d'Allah⁴⁴.

Qu'Allah nous préserve de cette outrance et de ces déviations !! Comment peuvent-ils se dire être intermédiaires et cause de la création ? Et comment peuvent-ils être la raison de l'existence des êtres et dire que ces derniers ont été créés pour eux alors qu'Allah dit : **(Je n'ai créé les génies et les hommes que pour m'adorer** (chap. 51 v. 56. Qu'Allah nous préserve de ces croyances déviantes éloignées du Coran et de la sainte Tradition prophétique.

Ibn Taymiyyah - qu'Allah lui fasse miséricorde - a écrit : « Les « rawâfidhs » prétendent que la religion est le privilège des prêtres et des moines et que c'est eux qui

⁴⁴ « Misbah al-faqâhah » Abul -Hassen Al-Khuy , v. 5 p. 33

décident si les choses sont licites ou illicites. En fait, la religion, c'est ce qu'ils décident⁴⁵ »

Si tu veux, cher lecteur, avoir une idée de leur mécréance, de leur associationnisme et de leur outrance - préservons-nous auprès d'Allah contre tout cela - tu n'as qu'à lire ce qui suit comme versification écrite de la main d'un de leurs maîtres contemporains, Ibrahim Al'Amily, au sujet de Ali ibn Abi Tâlib - Qu'Allah l'agrée !

Abou al Hassen, tu es la source de la divinité

Et le titre de Sa puissance auguste

Ta science embrasse l'invisible

Aucun secret ne t'échappe

Tu diriges toutes les créations

Et ses océans sublimes sont à toi

À toi l'ordre si demain tu veux faire revivre

Et saisir par le toupet si tu le désires

⁴⁵ « Minhâj as-sunnah » cheikh al-islam ibn Taymiyyah, V. I p. 482

Un autre auteur, 'Ali ibn Souleyman Al Mazîdî, a composé ce poème élogieux pour Ali ibn Abi Tâlib – Qu'Allah l'agrée !

Abou al Hassen, époux de la chaste
Auxiliaire du divin et âme de l'Envoyé
Pleine lune de la perfection et soleil des esprits
Esclave de son Seigneur et c'est toi le roi
Le Prophète t'a convié le jour de Kadir
Et t'a désigné par commandement en lieu de
Ghadir
Car tu es l'Émir pour les croyants
Et de son mandat par acte il t'a investi
Toutes choses convergent vers toi
Ce que contiennent les cœurs tu le connais
Et ce qui est dans les tombes tu le feras revivre
Et la résurrection t'a été confiée
Tu es celui qui entend tout et qui voit tout
Et tu es capable de toutes choses
Aucune étoile n'aura évolué sans toi

Et aucun corps céleste n'aurait gravité sans ton
ordre

Au sujet de toute créature, tu es savant

Et l'interlocuteur des gens de l'écrit

Sans toi Allah n'aurait pas conversé avec Moïse,

Gloire à celui qui t'a créé

Le secret de ton nom sera dévoilé à l'univers

Ton amour est comme le soleil au-dessus du
front

La haine sur le visage de ce qui te déteste

Est semblable à du goudron certes et voué à
l'échec celui qui te hait

De ce qui était et de ce qui sera

Les prophètes et les envoyés

La plume de la Table gardée et les mondes

Te sont esclaves et sujets

Abou al Hassen, Ô directeur de l'existence

Abri de la voie et refuge des groupes

Abreuve tes bien-aimés le jour du breuvage

Et certes a mécréu à la résurrection celui qui t'a
renié

Abou al Hassen, Ô distingué en dignité

Mon allégeance à toi est une lumière dans ma
tombe

Et ton nom dans la difficulté est pour moi un
emblème

Mon amour pour toi est mon accès à ton paradis

Par toi le surcroît pour tout avenant

Quand viendra l'ordre de la majesté divine

Et quand on annoncera le départ

Certes tu ne délaisses pas celui qui a plaisir à être
avec toi

Peut-on dire que cette poésie est digne d'un musulman professant l'islam ? Par Allah, les gens de la période antéislamique n'ont pas égalé en matière de mécréance, d'associationnisme et d'outrance ce qu'a écrit ce « rafidhi » réprouvé.

Quelle est cette croyance du « Retour » dont professent les « rawâfidhs » ?

Les « rawâfidhs » ont innové cette croyance du « Retour ». Al-Mufid dit : « Les imamites sont unanimes pour déclarer l'obligation du retour d'un nombre considérable de défunts⁴⁶ dont le retour de leur dernier imam, appelé « Al qaim » (l'homme debout), à la fin des temps. Ce dernier sortira d'une crypte et il égorgera tous ses adversaires politiques puis il rétablira aux chiites leurs droits dont ils ont été spoliés à travers l'histoire⁴⁷.

Al Sayed Al Murtadah dans son livre : « Les questions Nâsiriyyah » dit qu'au temps du Mahdi (le douzième imam qu'ils appellent « Al qaim » appartenant la famille du prophète) Abu Bakr et 'Omar seront crucifiés sur un arbre

⁴⁶ « Awâil al-Maqâlat » (les prolégomènes des Récits) Al-Mufid p. 51

⁴⁷ « Al-khutut al-'Aridah » (Les grands desseins » Muhibbu-din Al-Khatib p. 80

et ce dernier deviendra sec après avoir été tendre⁴⁸.

Al Majlisy dans son livre « la vérité évidente » écrit que Mohammed Al Bâqir a dit : « Quand apparaîtra le Mahdi, il fera revivre Aïcha, la mère des croyants, et il lui appliquera la peine légale⁴⁹.

La question du « Retour » a subi une évolution chez les « rawâfidhs ». Ces derniers avancent le retour de l'ensemble des chiïtes et de leurs imams ainsi que de tous leurs adversaires et leurs imams.

Cette fable met à jour cette haine cachée et dont ils l'expriment par de telles superstitions.

Les Sabiyyah ont utilisé cette croyance du retour comme argument pour nier le Jour Dernier.

En fait, cette croyance du « Retour » n'est autre que cette idée de vengeance à l'encontre de leurs adversaires. Mais qui sont ces adversaires ? Ce qui va suivre va te montrer, frère en islam, la raison de la haine des « rawâfidhs » à l'encontre

⁴⁸ « Awâil al-Maqâlat » Al-Mufid p. 95

⁴⁹ « Haqqul yaqin » Al-Majlisy

des gens de la Sounnah et leur amitié pour les juifs et les chrétiens.

Al Majlisy rapporte dans son livre « Les océans de Lumière » qu'Abou Basîr a rapporté qu'Abou Abdallah - Que le Salut soit sur lui - a dit : « Il me dit : Ô Abou Mohammed ! c'est comme si je vois la descente du « Qaim » (le douzième imam caché) dans la mosquée Sahla avec sa famille et ses épouses... puis je dis : Quant aux minorités des gens du Livre (Ahl ad-dhimmah) quelle attitude aura-t-il vis-à-vis d'eux ?

Il répondit : Il les traitera comme à traiter l'Envoyé de Dieu - Paix et Salut d'Allah sur lui - et ils s'acquitteront de la Jizya (la dette) avec humilité. Et ceux qui vous ont montré de l'hostilité ? Il dit : Ceux-là n'auront aucune chance, car Allah nous a rendu licite leur sang, et cela, à l'avènement du « Qaim ». Aujourd'hui, il nous est interdit de les toucher et personne ne doit vous tromper sur cela. Mais lorsqu'apparaîtra le « Qaim », il vengera Allah, son Envoyé et nous tous ensemble⁵⁰ »

⁵⁰ « Bihâr al-anwâr » Al-Majlisy v< 25 p< 376

Observe, frère en islam, comment le Mahdi des chiïtes traitera avec les juifs et les chrétiens alors qu'il combattra ceux qui ont contredit les chiïtes, à savoir les gens de la Sounnah. Il se peut que quelqu'un dise : Ce châtement est réservé à ceux qui ont montré leur haine à la famille du Prophète ; or les gens de la Sounnah ne haïssent pas la famille du Prophète.

Comment peut-on dire alors que ce châtement, qui consiste à rendre licite le sang, vise les gens de la Sounnah ? La réponse est qu'à travers les récits rapportés, ceux qui sont visés sont bien les gens de la Sounnah qu'ils appellent Al Nassiba.

Pour plus d'informations à ce sujet, reportez-vous à l'ouvrage « Les vertus individuelles » de Hussein 'Ali 'Asfur Ad-darâzi Al-Bahrany ainsi qu'au livre de Youssef Al Bahrany « Les flèches perforantes dévoilant le sens du terme « *nassib* »

Quel est ce principe de foi qu'est la « taqiyyah » ou la dissimulation chez les « rawâfidhs » ?

La dissimulation a été exposée par l'un de leurs savants contemporains en ces termes : « La taqiyyah » ou dissimulation consiste à dire ou à faire autrement que ce que l'on pense, et ceci, afin de préserver sa personne, ses biens et sa dignité du mal⁵¹.

Ils prétendent que le Prophète - Paix et Salut sur lui - l'a pratiqué lorsque le chef des hypocrites Abdallah ibn Saloul décéda. Ils disent que, lorsque le Prophète vint faire la prière mortuaire sur lui, 'Omar lui dit : N'est-ce pas qu'Allah t'a déconseillé d'agir ainsi ? C'est-à-dire de prier en faveur des hypocrites. Le Prophète - Paix et Salut d'Allah sur lui - lui répondit alors : Prends garde ! Tu ne sais pas ce que j'ai dit. J'ai certes évoqué Allah en disant : Seigneur !

⁵¹ « Ac-chi'a fil mizân » (Étude critique du comportement des chiïtes) Mohammed Jawâd Mughniyah p. 47

Remplis son intérieur de feu, sa tombe de feu et sa base de feu⁵² »

Constate, frère en islam, comment ils osent attribuer au Prophète – Paix et Salut d’Allah sur lui – le mensonge ? Est-il raisonnable de penser que les compagnons sont en train de demander la rémission des péchés du défunt alors que le Prophète de la Miséricorde, lui-même, est en train de le maudire ! ?

Al-Kulayni rapporte dans « Les fondements du kâfy » ce qui suit : « Abu ‘Abdullah a dit : « Ô Aba ‘Amr, la « *taqiyyah* » ou dissimulation représente les neuf dixièmes de la religion et celui qui ne dissimule pas, n’a pas de religion. La « *taqiyyah* » est à observer pour toutes choses à l’exception du « *nabid* » (boisson légèrement fermentée) et la madéfaction. Craignez pour votre religion et revêtez-la par la dissimulation, car point de foi pour celui qui ne dissimule pas⁵³ ! »

Mais les « rawâfidhs » ne se sont pas arrêtés là ! Ils sont allés jusqu’au point de jurer par autre

⁵² « Furu’ Al-kâfy » (Livre des funérailles) p. 188

⁵³ « Usul al-kâfy » p. 482 -483

qu'Allah et cela toujours pour observer la dissimulation. Qu'Allah nous en préserve !

Al Hur Al Amily écrit dans son ouvrage « L'instrumentalisation chiïte » qu'ibn Bukayr rapporte de Zurârah les dires suivants d'Abi Jaafar - sur lui la Paix - : « Je lui ai dit : Nous sommes sollicités par ces gens au sujet de nos biens et ils demandent qu'on jure alors que nous nous sommes acquittés de l'aumône légale. Il me répondit : Ô Zurârah ! Si tu as peur, jure-leur parce qu'ils veulent.

De même, Sama'a rapporte ces dires d'Abou Abdallah - sur lui la Paix - : « Si la personne jure par dissimulation cela n'est pas préjudiciable si elle le fait par contrainte ou nécessité⁵⁴ »

Les « rawâfidhs » considèrent la dissimulation comme une obligation et comme le fondement de leur école. Ils se transmettent son principe secrètement et ouvertement et ils y recourent dans les situations difficiles.

Prenez garde, Ô musulmans des agissements des « rawâfidhs » !

⁵⁴ « Wasâil ach-chi'a » Al-hur Al -Amily v. 12 p. 136, 137

Qu'elle est cette « terre » qu'ils considèrent comme un principe de leur foi ?

Ce qui est visé par « *tinna* » ou terre glaise c'est cette terre prélevée sur la tombe d'Al Hussein – sur lui la paix.

Un de leurs égarés, se dénommant Mohammed An-nu'mân Al Harithy, surnommé cheikh Al Mufid rapporte dans son livre « La visite » qu'Abou Abdallah a dit : « La terre de la tombe d'Al Hussein est un remède pour tout mal, c'est le grand remède » Abdallah a dit : « Immunisez vos enfants par la terre d'Al Hussein » et il ajoute : « On expédia à Abi Al hassen Al Ridâ un morceau de vêtements venant de Khorasan avec de la terre. On questionna le porteur au sujet de cette terre. Il répondit : c'est de la terre de la tombe d'Al Hussein. Ainsi, il n'expédiait aucune chose sans lui adjoindre de la terre et il disait : Cela constitue une garantie par ordre d'Allah le Très-Haut »

Il est rapporté que quelqu'un questionna Al Saadeq sur le fait de prendre de la terre d'Al

Hussein. Al Saadeq lui répondit : « Lorsque tu prends de cette terre dis : Seigneur ! Je t'implore par l'ange qui l'a recueillie, par le prophète qui l'a gardée et par le mandaté qui s'est incorporé en elle, que Tu répandes tes Bénédiction sur Mohammed et sur sa famille et qu'elle soit un remède contre tout mal, une assurance contre toute peur et une protection contre tout malheur »

Abou Abdallah fut interrogé au sujet de l'utilisation des deux terres prélevées sur les tombes de Hamzah et d'Al Hussein et de l'excellence de l'une par rapport à l'autre. Il dit : « Le rosaire de la terre d'Al Hussein glorifie le Seigneur dans la main de l'utilisateur sans que ce dernier glorifie⁵⁵ »

C'est ainsi que les chiites pensent qu'ils ont été créés à partir d'une terre particulière issue du mélange de deux terres : l'une chiite et l'autre sunnite. C'est ainsi que tout ce qui sera désobéissance et délits, venant d'un chiite, est dû à l'effet de la terre sunnite et inversement tout ce qui sera bonnes actions et concorde émanant d'un sunnite cela est dû à l'effet de la terre chiite.

⁵⁵ « Kitâb al-mazâr » de leur cheikh appelé Al-Mufid p. 125

Et, au Jour de la résurrection, les mauvaises actions et les transgressions opérées par les chiites seront endossées par les sunnites et inversement pour ce qui concerne les bonnes œuvres des sunnites⁵⁶.

⁵⁶ « Al'ilal ac-charai'i » p. 490, 491 « Bihâr al-anwâr » v. 5 p. 247 et 248

Quelles sont les convictions des « rawâfidhs » concernant les sunnites ?

Les « rawâfidhs » jugent que les biens et le sang des sunnites sont licites. Al Sadouq rapporte dans « Les Motifs » une tradition remontant à Daoud ibn Ferqad : « J'ai dit à Abou Abdallah que penses-tu du sunnite? Il répondit : Son sang est licite. Mais pour te préserver, si tu peux l'ensevelir sous un mur ou le noyer dans la mer de façon à ce qu'on n'ait pas de traces, fais-le ! Je lui ai dit : Et au sujet de ses biens ? Il me répondit : Prends-en ce que tu peux⁵⁷ !

Les « rawâfidhs » considèrent que leur nouveau-né vient au monde avec une pureté que les autres n'ont pas. Hachim Al Bahrany dans son commentaire « L'argument » écrit que Haytem ibn Yahya a rapporté ces propos de Jaafar ibn Mohammed : « Il n'est pas de nouveau-né chiïte sans qu'un génie parmi les génies ne s'interpose entre le nouveau-né et le diable. Si ce n'est pas un chiïte, le diable lui met son index dans le derrière et alors apparaît le sexe par-

⁵⁷ « Al-mahasin an-nafsaniyyah » p. 166

devant. Si c'est une fille, le diable lui met son doigt dans le vagin et elle deviendra alors une perverse. Le diable agit ainsi au moment de la sortie du bébé et c'est ce qui fait que le nouveau-né se met à pleurer très fort⁵⁸.

Les chiites considèrent, à l'exception d'eux, que tous les gens sont le fruit d'une union adultère.

Al Kulayni, dans son ouvrage « Le jardin du Kâfy » qu'Abou Hamzah a rapporté d'Abou Jaafar - sur lui la paix - ce qui suit : « J'ai dit à Abou Jaafar, certains de nos compagnons calomnient et injurient ceux qui s'opposent à eux. Il me répondit : Le mieux est de ne pas leur répondre. Puis il dit : Par Allah ! Ô Abou Hamzah, tous les gens sont les enfants de prostituées à l'exception des chiites⁵⁹ »

Les chiites « rawâfidhs » considèrent que les sunnites sont plus mécréants que les juifs et les chrétiens. Ils pensent de ces derniers que c'est à l'origine qu'ils étaient mécréants tandis que, pour eux, les sunnites le sont devenus par acte

⁵⁸ « Tafsir al-burhân » Hâchim Al-Bahrâny 2/ 300

⁵⁹ « Ar-rawdatu min Al-Kâfy » Kulayni 8/285

d'apostasie. Or la mécréance suite à une apostasie est plus grave. C'est la raison pour laquelle on les trouve prêtant main-forte aux juifs et chrétiens contre les musulmans comme l'histoire l'a montré.⁶⁰

Dans le livre « l'instrumentalisation chiite », Al Foudayl ibn Yasâr a dit : « J'ai interrogé Abu Jaafar à propos de la femme chiite, peut-elle épouser un « *nassib* » (sunnite) ? Il répondit : Non, car le « *nassib* » (sunnite) est un mécréant⁶¹ »

Le terme « *nawasib* » a pour signification, chez les sunnites, le fait de détester Ali ben Abi Tâlib - sur lui la paix. Mais les chiïtes appliquent ce terme aux sunnites parce que ces derniers

⁶⁰ Ibn Taymiyyah a écrit : les « *rawâfidh* » ont prêté assistance aux Tatars lors de leur invasion des pays musulmans. « Al fatâwa » 35/151. Cf. aussi le livre « L'entrée des Tatars dans les pays musulmans » de D. Suleiman ben Hamd Al-'awdah. De même, considère comment se sont comportés les chiïtes d'Irak, lors de l'invasion des troupes d'occupation et comment ils ont participé aux boucheries collectives contre les sunnites à Faloujah et ailleurs. !!

⁶¹ « Wasâil ach-chi'a » Al-Hur Al-'Amily (7/431) "Attahdib » (7/303)

mettent en avant l'imamat d'Abu Bakr, de 'Omar et de Othman avant celle de Ali. L'excellence des trois premiers était déjà convenue du temps du Prophète - Paix et Salut d'Allah sur lui - et on n'y voyait pas d'inconvénient à cela. La preuve à ce sujet est ce qui est rapporté dans Al-Bukhary : ibn 'Omar a dit : « Lorsque nous choisissons une personne parmi nous au temps du Prophète - Paix et Salut d'Allah sur lui, nous commençons toujours par Abu Bakr, ensuite 'Omar puis Othman »

At Tabarani, dans son recueil de traditions, ajoute : « Le Prophète - Paix et Salut d'Allah sur lui - savait cela et ne le contestait pas » Et chez ibn 'Asakir : « Nous donnions la prééminence à Abu Bakr, 'Omar, Othman puis Ali ». Ahmed ibn Hanbal et d'autres rapportent ces paroles de Ali ibn Abi Tâlib : « Les meilleures personnes de cette communauté après son Prophète sont Abu Bakr puis 'Omar et si je veux je mentionnerai le troisième » Ad Dhahabi a dit : « C'est une tradition authentique et unanime chez les musulmans⁶² »

⁶² « at-ta'liqat 'ala matn lam'atula'tiqad » notre maître le très savant Abdallah al jabrayn- que Dieu le préserve p. 91

Quelles sont les convictions des « rawâfidhs » de la « mut'a » ou mariage temporaire et quel mérite a-t- il à leurs yeux ?

« Al mut'a » ou mariage temporaire a chez les le « rawâfidhs » un grand mérite. Qu'Allah nous en préserve !

Dans l'ouvrage « Minhaj al Sadiqin » (la voie des sincères) de Fathul-lah al Kâchâny, il est rapporté que Al Sadeq a dit : « Al mut'a est ma religion et la religion de mes pères. Celui qui la met en pratique, pratique notre religion et celui qui la dénonce, dénonce notre religion, et ne fait pas partie de nous. Et l'enfant issu d'al mut'a est meilleur qu'un enfant issu d'une épouse pour toujours. Celui qui dénonce al mut'a est un mécréant renégat⁶³ »,

Al Qomy écrit dans son livre « man lâ yahduruhu al-faqih » (Ce qui ne se présente pas au jurisconsulte) que Abdallah ibn Sinân

⁶³ « Minhâj as-sâdiqin » Mollah Fathul-lah Al-Kâchâny 2/495

rapporte qu'Abdallah a dit : « Allah Très-Haut nous a interdit les boissons alcoolisées et nous a compensé par al mut'a ⁶⁴ »

Dans « Tafsir minhaj as-sadiqin » (le commentaire de la voie des sincères) de Fathullah Al Kachany, il est rapporté que le Prophète - Paix et Salut sur lui - a dit : « Celui qui applique al mut'a une fois se préserve du courroux divin, s'il le fait par deux fois il sera ressuscité parmi les pieux et s'il le fait par trois fois il sera avec moi au paradis » Toujours dans le même ouvrage, on lit que le Prophète a dit : « Celui qui contracte un seul mariage temporaire (al mut'a) aura le degré d'Al Hussein, s'il le fait par deux fois il aura le degré d'Al Hassan, par trois fois le degré de Ali ibn Abi Talib et par quatre fois son degré est comparable au mien⁶⁵ »

Les « rawâfidhs » ne limitent pas le nombre de mariages temporaires. Dans les ouvrages « Furu' al-kâfy », « Al Tahdib » et « Alistibsar », il est dit que Zurarata a rapporté qu'Abdallah a dit : « Je l'ai interrogé au sujet du mariage temporaire (al

⁶⁴ « Man lâ yahdaruhu al-faqih » Ibn Babouyeh Al-Qumy p. 330

⁶⁵ « Al-furu' al-kâfy" Kulayni 5/451 ; « At-tahdib» 2/188

mut'a) si ce dernier était limité à quatre ? Il me répondit : Épouse si tu veux mille, ce sont des femmes de location » Mohammed ibn Muslim rapporte que Jaafar a dit au sujet du mariage temporaire : « Cela n'est pas limité à quatre, car elles ne peuvent être divorcé ni hériter, ce sont des femmes de location⁶⁶ »

On est en droit de dire comment cela est possible alors qu'Allah le Très-Haut a dit : **(Ils ont d'ores et déjà réussi - les croyants qui se recueillent dans leurs prières - qui se détournent des futilités - qui s'acquittent de l'aumône prescrite - qui préservent leur sexe - excepté avec leurs épouses ou les esclaves en leur possession, ceux-là n'encourent aucun blâme - quant à ceux qui outrepassent ce que Nous leur avons prescrit, ceux-là sont des transgresseurs (chap. 23 v. 1 à 7**

Ces versets nous indiquent ce qui nous est permis au sujet des femmes : c'est d'avoir une épouse dans le cadre d'un mariage légal ou ce que nous avons sous nos mains comme esclaves. En dehors de cela, aucune femme ne nous est

⁶⁶ « Tafsir minhâj as-sâdiqin'' Mollah Fathul-lah Al-kâchâny 2/492 et 493

permise. La femme de location ne peut-être considérée comme une épouse, car elle ne peut hériter ni être divorcée. Donc c'est une prostituée ! Qu'Allah nous en préserve !

Son excellence, le cheikh Abdallah ibn Jibrin a dit : « Les rawâfidhs » prennent comme référence pour autoriser le mariage temporaire le verset contenu dans le chapitre 4, « les femmes », verset 24 : **((Est également interdit) les femmes mariées exception faite de vos esclaves ; telles sont les prescriptions d'Allah à votre endroit. En dehors de celles qui viennent d'être mentionnées, il vous est permis de chercher, moyennant votre argent, à vous marier sans commettre d'adultère. Remettez obligatoirement son dû à toute femme dont vous avez joui. Mais une fois l'obligation remplie, vous ne serez pas blâmés pour vous être accordés sur un montant en sus, car Allah est Très Savant et Très Sage)**

La réplique est la suivante : Tous ces versets traitent du mariage et ceci depuis le verset 19, chap. 4 **(Ô vous qui croyez, il ne vous est pas permis d'hériter des femmes (comme un bien) contre leur gré (et v. 20 (Si maintenant vous souhaitez substituer à une épouse à laquelle**

vous avez accordé une dot considérable (et v. 21 **(N'épousez pas les femmes que vos pères ont eues pour épouses** (et v. 23 **(vous sont interdites vos mères...** (Puis après avoir mentionné les femmes dont il nous est interdit d'épouser, que cela soit par parenté ou alliance, Allah nous dit (v. 24) : **(Il vous a permis en dehors de cela...** (C'est à dire les autres femmes. Si vous les épousez, alors donnez-leur la dot convenue. Si ces futures épouses vous font grâce de ce que vous leur avez alloué, cela n'est pas un péché. Ainsi a été commenté ce verset par les compagnons et les tabiins⁶⁷.

Et voilà qu'une autorité des « rawâfidhs » le cheikh Al Tûsi dans son livre « Tahdib al-

⁶⁷ Paroles rapportées par son excellence le cheikh ben Jabrin - que Dieu lui accorde un haut degré - L'argument contenu dans la Tradition concernant l'interdiction du mariage temporaire est ce qui est rapporté par Rabi' ben Busrata Al-Jahny de son père qui lui a raconté alors qu'il était avec le Prophète - Que les Grâces unitives et le Salut soient sur lui - qu'il a entendu dire ce dernier ce qui suit : « Ô gens ! Je vous ai autorisé le mariage temporaire. Dieu l'a interdit jusqu'au Jour de la résurrection. Celui qui a contracté un mariage temporaire qu'il s'en détourne et ne leur reprenez quoi que ce soit de ce que vous leur avez donné » Tradition rapportée par Muslim sous le n° 1406

ahkam » (Réforme des statuts) désapprouve le mariage temporaire et le critique. Il dit : « Si la femme appartient à une famille noble, il n'est pas permis de la louer, car cela déshonore la famille et apporte du mépris pour la femme⁶⁸ »

Les « rawâfidhs » sont allés jusqu'au point d'autoriser la sodomie. Dans le livre « Al istibsâr » (La clairvoyance) on lit que Ali ibn Al Hakam a dit : « J'ai entendu Safwân dire : J'ai dit à Al Ridhâ : un de tes esclaves m'a prié de te poser une question, car il te craint et a honte de te la poser directement. Al Ridhâ dit : quelle est-elle ? Je lui ai dit : Est-ce que l'homme peut sodomiser sa femme ? Il répondit : Bien sûr⁶⁹ !

⁶⁸ « Tahdib al-ahkam » At-tûsi , 7/227

⁶⁹ « Al-istibsâr » At-tûsi 3/243

Quelles sont les convictions des « rawâfidhs » au sujet de Najaf et Karbalâ et quel est le mérite de la visite de ces lieux

Les « rawâfidhs » considèrent les endroits contenant la sépulture de leurs imams comme des lieux saints. Ainsi, Koufa, Karbalâ et Qom sont considérés comme des lieux sacrés. Les « rawâfidhs » rapportent qu'Al Sadeq a dit : À Allah appartient un territoire sacré qui est La Mecque, à son Prophète un espace sacré qui est Médine, à l'Émir des croyants (Ali) une ville sacrée qui est Koufa et à nous un lieu sacré qui est Qom »

Chez les « rawâfidhs », Karbalâ est meilleure que la Ka'ba. Dans le livre « Bihâr al-anwar » (les océans de lumière), on lit qu'Abou Abdallah a dit : « Allah a révélé à la Ka'ba que si ce n'était la terre de Karbalâ Je ne t'aurais pas donné cette prééminence. Si ce n'était ce qu'elle renferme en elle, Je ne t'aurais pas créé et Je n'aurais pas créé le Temple par lequel Je m'enorgueillis. Sois donc satisfaite et demande satisfaction et sois humble, modeste et réservée, sans t'emporter d'orgueil

envers la terre de Karbalâ. Sinon, Je m'emporterai contre toi et Je te précipiterai dans la fournaise de l'Enfer⁷⁰ »

Les « rawâfidhs » considèrent la visite de la tombe d'Al Hussein à Kerbalâ meilleure que de s'acquitter du cinquième pilier de l'islam qu'est le pèlerinage !!

Al Majlisy mentionne dans son ouvrage « Bihâr al-anwâr » que Bachi Ad-dahân a dit : « J'ai dit à Abdallah – que le Salut soit sur lui - : Il se peut que le moment du pèlerinage soit passé, puis-je stationner le jour de Arafat sur la tombe d'Al Hussein ? Il répondit : tu viens de dire là une remarque importante ! Sache que tout croyant qui vient se recueillir sur la tombe d'Al Hussein connaissant son mérite, en dehors d'un jour de fête, il lui est écrit l'équivalent de vingt pèlerinages, vingt visites pieuses ('Omrah), vingt batailles avec un prophète envoyé ou un imam juste. Quant à celui qui lui rend visite le jour de 'Arafat, connaissant son mérite, seront inscrits à son actif mille pèlerinages ainsi que mille visites pieuses ('Omrah) et mille batailles avec un prophète envoyé ou un imam juste.

⁷⁰ « Kitâb al-bihâr » 10/107

Dans le même ouvrage, il est mentionné que ceux qui visitent la tombe d'Al Hussein à Karbalâ sont plus purs et meilleurs que les pèlerins qui stationnent, le jour de 'Arafat, car ces derniers sont considérés comme des enfants d'adultère. Qu'Allah nous préserve !!

Ali ibn Asbat rapporte que Abou Abdallah – sur lui la Paix – a dit : « Allah Béni et Très-Haut commence tout d'abord par jeter un regard sur les visiteurs de la tombe d'Al Hussein, le jour de 'Arafat » Je lui ai dit : « Avant les pèlerins stationnés ? Il répondit : « Bien sûr ! » Je dis : « Comment cela ? » Il me répondit : « Parce que, là-bas, il y a des enfants d'adultère alors qu'ici il n'y en a pas⁷¹ »

Pire encore ! Ali Al Sistany, leur référence, dans son livre « Minhâj as-sâlihîn » (la voie des vertueux) dit que la prière dans les mausolées est meilleure que dans les mosquées !! À la question numéro 562, il dit : « La prière dans les mausolées des imams – que la Paix soient sur eux – est souhaitable, sinon préférable à la prière effectuée dans une mosquée. La prière faite dans le mausolée de l'imam Ali ibn Abi Tâlib – sur lui

⁷¹ « Bihâr al-anwâr » Al-Majlisî 85/98

la Paix - est supérieure de mille fois à celle effectuée dans une mosquée⁷².

L'exagération a culminé à un point où leur cheikh Abbas Al Kâchâny, dans son livre « Masâbih al-jinân » (les luminaires du paradis) écrit au sujet de Karbalâ ce qui suit : « Il ne fait point de doute que Karbalâ est la plus sainte terre d'islam. Les textes rapportés lui octroient plus de mérite qu'aucun endroit. Elle est la terre sacrée et bénie d'Allah ; la terre humble et modeste d'Allah ; la terre choisie, sacrée, sûre et bénie d'Allah ; la terre sacrée d'Allah et son Prophète et la coupole de l'islam. L'endroit où Allah aime être adoré et invoqué ; la terre-remède d'Allah. Tous ces avantages et consorts qu'on trouve à Karbalâ ne se trouvent nulle part ailleurs même pas à la Ka'ba ⁷³»

Dans le livre « Al-mazâr » (la visite) de Mohammed An-na'mân surnommé cheikh Al Mufid, à propos des mérites de la mosquée de Koufa, il est rapporté qu'Abou Jaafar Al-Bâqir a dit : « Si les gens, si éloignés soient-ils, savaient ce qu'il y a dans la mosquée de Koufa, ils

⁷² « Masâbih al-jinân » Abbas Al-Kâchâny

⁷³ « Masâbih al-jinân » Abbas Al-Kachâny p. 360

apprêteraient provisions et moyens de transport pour s'y rendre. La prière obligatoire, en ce lieu, équivaut à un pèlerinage, et une prière surérogatoire équivaut à une oumra⁷⁴ »

Dans le même ouvrage, on y lit dans le chapitre « Al qawlu 'inda al-wuquf 'ala al-judath » (Ce qui doit être dit en présence des corps défunts) : « Lorsqu'on visite la tombe d'Al Hussein, on doit orienter sa main droite vers son mausolée puis dire une longue invocation dont voici un passage : « Je suis venu te rendre visite demandant l'affermissement de mes pas dans ma venue vers toi étant certain qu'Allah, par vous, dissipe le malheur et fait descendre la miséricorde. Que par vous, Il empêche que la terre se dérobe avec ses habitants, que par vous, il affermit les montagnes sur ses fondements. Je m'oriente vers mon Seigneur en vous prenant comme intercesseur pour l'accomplissement de mes affaires et la rémission de mes péchés⁷⁵ »

Constate, cher lecteur, comment ces gens tombent dans l'associationnisme (al chirk), lors de leurs invocations, puisqu'ils s'adressent à un

⁷⁴ « Kitâb al-mazâr » Cheikh Al-Mufid, p. 20

⁷⁵ « Kitâb al-mazâr » Cheikh Al-Mufid, p. 99

autre qu'Allah pour l'accomplissement de leurs affaires et la rémission de leurs péchés. Alors qu'Allah dit **(Et qui donc pardonne les péchés si ce n'est Allah** (chap. 3 v. 135 Qu'Allah nous préserve du péché de l'associationnisme !

Quelles sont les divergences entre les chiïtes « rawâfidhs » et les gens de la sunnah ?

Nidam ad-din Mohammed Al A'dhamy (savant sunnite), dans son introduction au livre « Achi'a wal-mut'a » (les chiïtes et le mariage temporaire), écrit : « La divergence entre nous (les sunnites) et eux (les chiïtes) ne se limite pas seulement à une divergence secondaire jurisprudentielle comme le mariage temporaire... loin de là. La divergence se situe au niveau des fondements, notamment au sujet des points suivants :

1. Les « rawâfidhs » considèrent que le Coran est falsifié tandis que nous, nous proclamons : « Le Coran est la Parole d'Allah complète et non modifiée. Rien n'est changé, ni soustrait, ni falsifié, et ce, jusqu'à ce qu'Allah hérite la terre et ce qu'elle contient. Comme Allah le dit : **(C'est Nous qui avons fait descendre ce rappel et c'est Nous qui le préserverons (de toute altération))** (chap. 15 v. 9

2. les « rawâfidhs » disent que les compagnons du Prophète - Paix et Salut sur lui - à l'exception de quelques-uns ont apostasié après le décès du Prophète et qu'ils ont été déloyaux et trahit la religion. Ils visent précisément les trois premiers califes : As-sadiq, Al-farûq (Omar) et dhu al-nurayn (Othman). Ces derniers sont considérés par eux comme les pires mécréants, égarés et fourvoyés. Pour ce qui nous concerne, nous disons que les compagnons du Prophète - Paix et Salut sur lui - sont les meilleures gens après les prophètes - Prières et Paix sur eux - et qu'ils étaient tous équitables et qu'ils ne mentaient pas délibérément au sujet du Prophète et qu'ils étaient dignes de confiance dans leurs transmissions des textes sacrés.
3. Les « rawâfidhs » disent que leurs douze imams étaient infaillibles, qu'ils connaissaient l'invisible et l'ensemble des sciences qui ont été données aux anges, aux prophètes et aux envoyés ; qu'ils connaissaient toutes les langues du monde et que la terre leur appartenait. Et nous, nous disons qu'ils étaient des hommes comme tout le monde sans distinction et qu'ils y avaient parmi eux

des jurisconsultes, des savants et des califes et que nous ne leur imputons pas ce qu'ils n'ont pas dit, eux-mêmes, à leur sujet ; bien au contraire, ils ont dénoncé et désavoué ce qu'on leur a attribué⁷⁶ »

⁷⁶ « Muqaddimah Nidhamu ed-din Mohammed Al-A'dhamy li kitâb achi'a wul mut'a » p. 6

Quelle conviction les « rawâfidhs » ont du jour de « 'Achourah » et quel est pour eux son mérite ?

Les « rawâfidhs » célèbrent leurs fêtes, leurs deuils et leurs lamentations par des manifestations dans les rues et dans les lieux publics. À ces occasions, ils revêtent des habits noirs en signe de deuil pour commémorer le martyr d'Al Hussein - Que la Paix soit avec lui. Ces événements se passent les dix premiers jours du premier mois hégirien (*Mouharram*) de chaque année. Ils pensent que c'est un des actes les plus pieux leur permettant de se rapprocher de leur Seigneur. À cette occasion, ils se frappent le visage avec leurs mains, leur poitrine et leur dos. Ils se lamentent en s'exclamant à haute voix : Ô Hussein ! Ô Hassan ! Et tout particulièrement le dixième jour de chaque mois de *Mouharram*, ils se flagellent avec des chaînes et des sabres comme on l'observe, par exemple, en Iran. Leurs cheikhs les poussent à ce genre de comédie dont ils sont devenus un sujet de dérision parmi les peuples.

On questionna une de leurs autorités religieuses, Mohammed Hassen Kâchaf Al Ghitâ,

au sujet du comportement de ses coreligionnaires qui se frappent et se flagellent... etc. Il répondit que cela faisait partie du respect témoigné à l'égard de ce qu'Allah nous a institué comme sacrifice et se réfère au verset 33 du chapitre 22 **(Ainsi en est-il, le respect que vous témoignez pour les sacrifices institués par Allah procède de la piété des cœurs)**⁷⁷

⁷⁷ Ces comédies sont célébrées tous les ans, sachant que le Prophète - que les Grâces unitives et la paix soient sur lui - nous a dissuadé, dans une Tradition authentique rapportée par Muslim de n° 103, de ne pas se frapper le visage et de ne pas déchirer les poches... mais les « rawâfidh » que Dieu les avilisse rejettent cette tradition du Prophète - que les Grâces unitives et la paix soient sur lui -, car leur faction est une des plus portées à forger les mensonges sur le Prophète - que les Grâces unitives et la paix soient sur lui.

Quelles convictions ont les « Rawâfidhs » concernant l'allégeance ?

Les « rawâfidh » considèrent que tout gouvernement en dehors de celui des duodécimains est illégal. On lit dans « Al-kâfy bi charh Al-Mâzindarâny » (Commentaire du Kâfy concernant Al-Mâzindarany) et « Al-ghayba » (L'occultation) de Al-Na'many que Abou Jaafar a dit : « Tout drapeau levé par un dirigeant avant celui d'« Al qaim » - le Mahdi des chiïtes - alors ce dirigeant est un tyran⁷⁸ »

Pour eux, l'obéissance, sauf par dissimulation, à un dirigeant non institué par Allah n'est pas légale. Il en est de même concernant un imam ou autre despote et injuste, impropre à l'imamat. Ce qui est visé dans tout cela, ce sont les dirigeants musulmans en dehors de leurs imams. En tête de liste des dirigeants, on trouve les califes bien guidés - qu'Allah les agrées - : Abu Bakr, 'Omar er Othmân.

⁷⁸ « Al-kâfy bicharh Al-mâzindarany 12>371, cf. aussi « Kitâb al bihâr » 25/113

Al Majlisy, chiite égaré, dans son ouvrage « Bihâr al-anwâr » écrit à propos des trois califes bien guidés, ce qui suit : « Ils étaient des spoliateurs, injustes et apostats. Qu'Allah les maudisse ainsi que ceux qui les ont suivis et qui les suivent toujours⁷⁹ »

Voilà ce qu'écrit leur imam Al Majlisy, dont le livre est considéré comme leur principale référence, au sujet des meilleures personnes après les messagers d'Allah.

Sur la base de ce principe concernant les dirigeants musulmans, ils considèrent que tous ceux qui traitent avec ces derniers participent également à leur injustice et despotisme.

Al Kulayni rapporte que Amr ibn Handalah a dit : « J'ai questionné Abou Abdallah, à propos de deux de nos compagnons en désaccord au sujet d'une question religieuse ou d'héritage et qui ont déposé leur affaire devant un tribunal (non chiite), est-ce que cela leur est permis. Il répondit : « Celui qui accepte leur jugement, à tort ou à raison, c'est comme s'il accepte l'illicite

⁷⁹ « Kitâb al-bihâr » Al-Majlisy, 3/385

même s'il a gain de cause. Car le jugement a été rendu par un tyran⁸⁰.

L'imam Al Khomeyni dans son livre « Al hukumah Al-islâmiyyah » (Le gouvernement islamique), suite à leurs discours, a dit : « L'imam, lui-même, dissuade de recourir aux dirigeants et à leurs juges et considère que le recours à leurs services est un recours au despotisme⁸¹ »

Dans le livre « At-taqiyyah fi fiqh ahl al-beyt » (La dissimulation dans la jurisprudence des Ahl al beyt) dans la neuvième section au sujet de la dissimulation dans le jihad et qui est une conclusion relative aux recherches de l'ayatollah al-haj al-cheikh Muslim Al Dâwiry, à propos de la conduite à tenir devant un dirigeant despote (pour les chiïtes, le dirigeant despote c'est bien évidemment le dirigeant sunnite). Il dit : « Participer à la vie civile d'un État dirigé par un despote suppose trois situations :

⁸⁰ « Al-Kâfy » Al-Kulayni 1/67 ; « At-tahdîb » 6/301 ; « Man lâ yahduruhul -faqîh » 3/5

⁸¹ « Al-hukumah Al-islâmiyyah » p. 74

- 1) On peut y participer dans le but d'alléger le fardeau des croyants⁸², de les aider dans leurs démarches ou de régler leurs affaires. Cette participation est souhaitable et c'est ce qui apparaît dans ce qui doit être recherché en guise de bonnes œuvres comme nous l'avons traité plus haut.
- 2) Ou encore, on peut y participer dans le but de gagner sa vie et d'être dans le confort. Si cette attitude est permise, elle n'en demeure pas moins répréhensible. Mais si on fait preuve de générosité et d'assistance vis-à-vis de ses frères coreligionnaires, cela est une rémission des péchés comme il a été relaté dans certaines traditions rapportées concernant le bien agir envers les croyants et le soulagement de leurs peines.
- 3) Enfin, on peut y participer par nécessité et besoin de se nourrir et cela est permis sans blâme⁸³ »

⁸² Ce qui est visé, par le terme « croyants », c'est les chiites.

⁸³ « Kitâb at-taqiyyah fi fiqh ahl al beyt ,taqir li abhath samâhat ayatollah al-haj al-cheikh muslim Ad-dâwiry, 2/153

Constate, frère en islam, comment, au sujet des sunnites, ils ont décrété qu'ils étaient injustes !! Et comment, sans perdre toujours de vue leurs intérêts, ils ont posé les conditions d'une participation à la vie active avec les sunnites.

Comme nous avons bien constaté, les « rawâfidhs » n'acceptent qu'un gouvernement chiite et lorsqu'ils travaillent en un lieu ils n'embauchent que leurs coreligionnaires et essayent, tant que peut se faire, d'éloigner les sunnites de certaines activités de façon à avoir la mainmise sur tout.

Allah est suffisant pour protéger les musulmans de leur mal !

**Est-ce qu'une conciliation est possible entre
sunnites unitaires et « rawâfidhs »
associationnistes ?**

Il te suffit, cher lecteur, de lire les passages du livre « Masalatu at-taqrîb » du Dr. Nâsir Al Qifâry. Ce dernier - qu'Allah le préserve - écrit : « Comment est-ce possible une conciliation avec ceux qui critiquent le Livre d'Allah, qui l'interprètent à leur façon et qui prétendent que des textes ont été révélés à leurs imams après la révélation du Noble Coran⁸⁴, qui considèrent que l'imamat est une prophétie et que les imams sont comme les prophètes ou meilleurs, et qui travestissent le Message transmis par les

⁸⁴ Lis, cher frère lecteur, à la fin de cet opuscule, un des chapitres que les « rawâfidhs » prétendent être soustrait du Coran et qui est le chapitre « Al-wilayah » extraite du livre « Faslu al-khitâb » du chiite égaré An-noury At-tabarsy. C'est démentir et répliquer à la promesse faite par Dieu - Glorifié et Très-Haut - à propos de Sa révélation « Nous avons fait descendre la révélation et Nous en assurons sa préservation (de toute altération) » chap. 15 v. 9 Après cela, peut-il subsister un doute, pour la personne raisonnable, quant à l'infidélité de ceux qui soutiennent de tels propos parmi les chiïtes ?

prophètes concernant l'adoration d'Allah unique par une interprétation à leurs façons.

Aussi, considèrent-ils la conformité à leurs points de vue comme une obéissance et c'est donner à Allah des associés que de ne pas obéir à leurs imams.

Ensuite, ils taxent de mécréants les meilleurs compagnons du Prophète - Paix et Salut sur lui - et décrètent que l'ensemble des compagnons du Prophète, à l'exception de trois, quatre ou sept selon leurs versions, avait apostasié.

Enfin, ils se distinguent de l'ensemble des musulmans par des convictions sur l'imamat, l'infaillibilité, la dissimulation et professent le « Retour », « l'Occultation » et la « Novation »⁸⁵

⁸⁵ « Masalatu at-taqrib » Cheikh Dr. Nâsir Al-qifâry - que Dieu le garde et que les musulmans tirent profit de ce qu'il a écrit.

Paroles de certains imams (sunnites) anciens et contemporains au sujet des « rawâfidhs »

Cheikh al-Islâm, ibn Taymiyyah - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Les savants sont unanimes sur le fait que la secte des « rawâfidhs » est la plus mensongère des sectes. Le mensonge est une chose ancienne chez eux et ils y ont souvent recours.

Achhab ibn Abdalaziz a dit : « On a interrogé **l'imam Malik** - qu'Allah lui fasse miséricorde - au sujet des « rawâfidhs ». Il répondit : « Ne discute pas avec eux et ne transmet rien d'eux. Ce sont des menteurs » Il a dit aussi : « Celui qui insulte les compagnons du Prophète - Paix et Salut sur lui - n'a aucun rapport avec l'islam. »

Ibn Khathir, dans son commentaire du verset 29 du chapitre 48 :

﴿ **Mohammed est l'Envoyé d'Allah et ceux qui sont avec lui sont inflexibles vis-à-vis des mécréants et sont miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés et prosternés, recherchant les faveurs d'Allah et Son agrément. Leurs visages portent les marques distinctives conséquences de la prosternation. C'est ainsi qu'ils sont**

décrits dans la Thora et dans l'Évangile : tel un plant qui donne naissance à de jeunes épis et les renforce et dont la tige s'épaissit pour finir par se tenir droite, provoquant l'admiration du cultivateur et l'ire des mécréants. Allah a promis à ceux d'entre eux qui auront eu la foi et pratiqué les bonnes œuvres Son pardon et une récompense sublime (écrit : « De ce verset, l'imam Malik - qu'Allah lui fasse miséricorde - dans un de ses propos, a démontré la mécréance des « rawâfidhs » qui détestent les compagnons - que Dieu les agrées tous, et ce, par la moquerie qu'ils ont envers eux.

Al-Qourtoubi a dit : « Malik a parfaitement répondu et bien interprété. Celui qui diminue l'un des compagnons ou le dénigre dans ses propos c'est comme s'il avait contredit Allah, le Seigneur des mondes, et rendu vaines les lois de l'islam⁸⁶ »

Abu Hâtim a dit : « Harmalah nous a dit : J'ai entendu Al Chafi'i - qu'Allah lui fasse miséricorde - dire : « Je n'ai vu personne

⁸⁶ « Usul madhab ac-chi'a al-imâmiyyah al-ithnâ 'achariyyah" Dr. Nâsir Al-qâfiry 3/1250

s'adonner aux faux témoignages comme les « rawâfidhs »

Mu'mil ibn Wahb a dit : « J'ai entendu **Yazid ibn Harun** dire qu'il est permis de prendre la science chez les innovateurs tant qu'ils n'appellent pas à leurs innovations sauf les « rawâfidhs », car ils ne font que mentir. »

Mohammed ibn Sa'id Al Asbahâny a dit : « J'ai entendu **Charik** dire : « Je prends certes la science de tous les savants que je rencontre à l'exception des « rawâfidhs ». Ces derniers inventent des hadiths et les utilisent comme principes religieux ». Charik ibn Abdallah était un juge dans la ville de Koufa.

Mu'awiyah a dit : « J'ai entendu **Al A'mach** dire : « J'ai rencontré des gens qu'on appelle par le nom de menteurs » Il faisait allusion à Al-Mughira ibn Sa'id, le chiite menteur, comme l'a décrit Al Dhahabi⁸⁷.

Cheikh Al islam - qu'Allah lui fasse miséricorde - commentant ce qu'ont écrit les salafs, a dit : « L'innovation des « rawâfidhs » est

⁸⁷ « Minhâj as-sunnah » Cheikh Al-Islâm ben Taymiyyah - que Dieu lui fasse miséricorde - 1/59 et 60

basée sur la libre pensée, l'hérésie et la préméditation. Et le mensonge est monnaie courante chez eux et d'ailleurs eux-mêmes le reconnaissent puisqu'ils disent : notre religion est la dissimulation (*al taqyya*), c'est à dire exprimer ce qu'on ne pense pas. Cela est bien ce que l'on appelle le mensonge et l'hypocrisie. Ils sont comme le proverbe dit : « Elle m'a jeté son mal et s'est esquivée⁸⁸ »

Abdallah ibn Ahmed ibn Hanbal a dit : « J'ai interrogé mon père au sujet des « rawâfidhs » il m'a répondu : « Ce sont ceux qui insultent Abu Bakr et 'Omar » On questionna l'imam Ahmed ibn Hanbal au sujet d'Abu Bakr et 'Omar, il dit : « Implore Allah qu'Il leur accorde Sa Grâce et désavoue toi de ceux qui les détestent⁸⁹ »

Al Khallâl écrit qu'**Abu Bakr Al Marwazy** a dit : « J'ai interrogé Abou Abdallah sur ceux qui insultent Abu Bakr, 'Omar et Aïcha, il me

⁸⁸ « Minhâj as-sunnah » Cheikh Al-Islâm ben Taymiyyah - que Dieu lui fasse miséricorde - 1/68

⁸⁹ « Al-masâil war-rasâil al-marwiyyah 'an al-imâm Ahmed ben Hanbal' (Les questions et les opuscules de l'imâm Ahmad ben Hanbal relatés) 'Abdulilâh ben Suleimân al-Ahmady 2/357

répondit : Je ne les considère pas comme des musulmans⁹⁰ »

Al Khallâl rapporte que Harb ibn Ismaïl Al Karmâny a dit : « Mousa ibn Harun ibn Ziyâd a dit : J'ai entendu **Al Faryâni**, alors que quelqu'un l'interrogeait au sujet de celui qui insulte Abu Bakr, dire : celui qui l'insulte est un mécréant. Je lui ai posé la question suivante : est-ce qu'on peut prier sur sa dépouille ? Il me répondit que non⁹¹ »

Ibn Hazm (qu'Allah lui fasse miséricorde) alors qu'il argumentait avec des chrétiens et que ces derniers lui apportèrent les livres des « rawâfidhs » pour le contredire, a dit au sujet des « rawâfidhs » : « Les « rawâfidhs » ne sont pas des musulmans et leurs paroles ne sont pas des arguments à prendre en considération pour tout ce qui touche à la religion. C'est une secte qui émergea vingt-cinq années après le décès du Prophète - Paix et Salut sur lui - et n'y adhéraient que ceux qui voulaient ruser contre l'islam. Cette faction est comparable aux juifs et

⁹⁰ « As-sunnah » Al-Khallâl 3/493 Cela est clair, de la part de l'imam Ahmed, que les « rawâfidh » sont des mécréants.

⁹¹ « As-sunnah » Al-Khallâl 3/499

aux chrétiens dans leur infidélité et leur façon de forger des mensonges⁹² »

Abou Zour'ah Al Razy a dit : « Si tu constates que quelqu'un dénigre un des compagnons du Prophète - Paix et Salut sur lui - sache que c'est un hérétique ».

Une personne accompagnée d'un groupe, se situant en bordure nord de la frontière iraquienne et à proximité d'un poste iraquien de rite jaafarite, a interrogé le comité permanent des consultations juridiques du Royaume d'Arabie Saoudite au sujet de la viande abattue par ces hommes du poste si elle était licite ou pas, sachant qu'ils invoquent Ali, Al Hassan et Al Hussein.

Le Comité permanent, sous la présidence du paternel cheikh Abdalaziz ibn Baz, du cheikh Abdalrazak Afifi, du cheikh Abdallah ibn Ghoudayan et du cheikh Abdallah ibn Qu'ud - qu'Allah les récompense ont répondu : « Louange à Allah seul et Bénédiction et Prières sur Son Prophète, sa famille et ses compagnons. Par suite, si l'affaire est comme l'a déclaré le

⁹² « Fasl fil milal wan-nihal » (Paragraphe du livre les sectes et les factions) Ibn Hazm 2/78

questionneur, à savoir que les personnes qui sont à proximité sont des jaafarites et qu'ils invoquent Ali, Al Hassan et Al Hussein et leurs grands personnages, alors ils sont associationnistes et ont renié l'islam - qu'Allah nous en préserve - La consommation de leurs viandes est illicite, car cela est considéré comme des bêtes mortes même s'ils invoquent le Nom d'Allah sur elles⁹³.

On a posé au cheikh **Abdallah ibn Abdurrahmân Al Jibrin** - qu'Allah le protège et le préserve de tout mal - la question suivante : « Dans notre ville se trouve un boucher chiite et les sunnites viennent le voir pour qu'il égorge leurs bêtes et il y a aussi des restaurants qui traitent avec non seulement ce boucher, mais avec d'autres chiites qui exercent le même métier. La question est de savoir quelle attitude devons-nous adopter vis-à-vis de ce chiite et ses consorts ? Quel est le statut de la viande égorgée par lui, est-elle licite ou pas ? Répondez-nous qu'Allah vous récompense ! Et d'Allah vient l'Assistance !

⁹³ « fatâwah al-lajnah ad-dâimah lil-iftâ » (Réponses du Comité permanent des Consultations juridiques) p. 264

Sa réponse fut la suivante : « Paix et Bénédiction d'Allah sur vous, par suite : l'abattage des « rawâfidhs » n'est pas licite et la consommation de leurs viandes de même. Les chiites dans la plupart des cas ne cessent d'invoquer Ali ibn Abi Tâlib à tout moment et dans toute situation. Même à 'Arafat, lors des circumambulations et du « sa'y » (circuit entre Safa et Marwa) ils invoquent Ali et ses enfants et leurs imams comme nous les avons entendus à plusieurs reprises. Ceci constitue un grand péché et une apostasie de l'islam et ils méritent la mort pour cela. De même, ils subliment les qualités de Ali - qu'Allah l'agrée - et le décrivent par des attributs qui ne conviennent qu'à Allah, comme nous les avons entendus à 'Arafat.

Par le fait qu'ils le considèrent comme une divinité et un créateur ayant un pouvoir d'action sur la création, qu'il connaît l'invisible, qu'il dispense le bien et le mal et autres choses semblables, ils sont considérés comme des apostats. Ils remettent en cause le saint Coran et prétendent que les compagnons l'ont falsifié et ont inventé beaucoup de choses touchant la famille du Prophète ou leurs adversaires. Ils

considèrent qu'ils ne peuvent s'en servir comme règle de vie ni comme guide.

Aussi, critiquent-ils les grands compagnons, comme les trois califes et les dix autres, les mères des croyants et les compagnons célèbres comme Anas, Jâbir, Abu Hourayrah et autres. Ils n'acceptent pas leurs hadiths, car ils les considèrent comme des mécréants ! Ils ne mettent pas en pratique les hadiths contenus dans les deux recueils d'Al Bukhari et Muslim, sauf pour ce qui est rapporté par la famille du Prophète.

Ils s'en tiennent à des Traditions forgées ou n'ayant aucune référence selon leurs dires. Avec cela, ils ont une attitude hypocrite, car ils disent ce qu'ils ne pensent pas et cachent ce qu'ils ne veulent pas montrer et ont pour devise : « Celui qui ne dissimule pas n'a pas de religion » Leurs prétentions à la fraternité ou à la foi ne sont pas acceptables, etc. L'hypocrisie est un principe chez eux. Qu'Allah nous préserve de leur mal, et Bénédiction et paix sur le Prophète, sa famille et ses compagnons⁹⁴.

⁹⁴ Cette réponse a été émise par son excellence, en l'année 1414 de l'hég. après qu'on l'ait interrogé sur le fait d'avoir des transactions avec les chiïtes. Je voudrai souligner que le

Le prétendu chapitre de la « wilayah » (allégeance)

Extrait du livre « Faslul Khitâb » (La parole décisive) :

« Ô croyants ! Croyez aux deux lumières que nous avons descendues et qui vous réciteront nos versets et vous préviendront du châtimement d'un jour terrible ** Deux lumières, l'une par l'autre, et moi Je suis l'Oyant, le Savant ** Ceux qui s'acquittent ainsi que Son Envoyé de signes, à eux les jardins de délices (sic) ** Et ceux qui ont mécréu après avoir eu la foi, ceux-là par leur trahison du pacte et de ce que l'Envoyé a pris comme engagement auprès d'eux seront précipités en Enfer ** Ils se sont montrés iniques et ont désobéi au mandataire envoyé, ceux-là abreuveront un liquide brûlant ** Certes Dieu a éclairé les cieux et la terre de ce qu'Il veut et a

cheikh Abdullah Al-Jibrin a été le premier à déclarer mécréants les chiites. Il est vrai que les imams depuis les devanciers jusqu'aux derniers ont été unanimes à déclarer que cette faction est mécréante par le fait d'arguments en leur défaveur et du rejet de toute excuse imputée à une ignorance.

choisi des anges et a fait des croyants, ceux-là sont dans Sa création ** Dieu fait ce qu'Il veut. Point de divinité si ce n'est Lui, le Tout miséricordieux, le Très miséricordieux ** Ceux qui les ont précédés ont ourdi contre leurs prophètes. Nous les avons saisis à cause de leur ruse, car Notre prise est terrible et douloureuse ** Dieu a anéanti 'Ad et Thamoud à cause de leurs méfaits et Il en a fait pour vous un rappel, peut-être craindriez-vous ** Et pharaon, quand il s'est montré tyrannique envers Moïse et son frère Aaron, je l'ai englouti, lui et tous ceux qui l'ont suivi ** De façon à ce qu'il soit un signe pour vous et beaucoup d'entre vous sont des mécréants ** Dieu les rassemblera le Jour de la résurrection et ils ne pourront répondre lorsqu'ils seront interrogés ** L'Enfer est leur demeure, et Dieu est Savant et Sage ** Ô Envoyé ! Transmets mes avertissements, car ils sauront plus tard ** Ceux qui se sont opposés à Mes signes et Mes décisions sont les perdants ** Ceux qui s'en tiennent à ta promesse, Je les gratifierai de jardins délicieux ** Dieu est celui qui pardonne et qui rétribue largement ** 'Ali est des pieux et Nous lui octroierons sa part le Jour du jugement et Nous ne sommes pas ignorant au sujet du préjudice qu'il a subi ** Et Nous lui avons donné

la prééminence sur toute ta famille ** Lui et sa descendance sont certes parmi les patients ** Et leur ennemi est le chef des criminels ** Dis à ceux qui ont mécru après avoir eu la foi, vous avez recherché la parure de la vie ici-bas et vous étiez empressés à l'obtenir ** Vous avez oublié ce que Dieu vous a promis ainsi que son Envoyé et vous avez trahi les serments après les avoir acceptés ** Nous vous avons donné des exemples, peut-être allez-vous bien vous conduire ** Ô Envoyé ! Nous avons descendu sur toi des versets évidents ** Ceux qui les mettent en pratique sont les croyants et ceux qui les dénoncent après toi seront les dominants ** Détourne-toi d'eux car ils se sont détournés. ** Nous les présenterons devant Nous en un jour où rien ne leur sera d'un secours et où il ne leur sera pas fait miséricorde ** l'Enfer sera leur séjour et ils ne pourront y échapper ** Glorifie le Nom de Ton Seigneur et sois parmi ceux qui se prosternent ** Nous avons envoyé Moïse et Aaron parce qu'il a été mandaté ** Ils se sont montré arrogant vis-à-vis d'Aaron ** Patiente d'une belle patience ! Nous les avons transformés en singes et en porcs et Nous les avons maudits jusqu'au jour où ils seront ressuscités ** Patiente ! Ils verront plus tard ** Nous t'avons donné l'arbitrage à l'exemple de

ceux que Nous avons envoyés avant toi ** Et Nous t'avons assigné un mandataire, parmi eux, peut-être se ressaisiront-ils ** Celui qui se détourne de Mon commandement je le ferai retourner (en cette vie) ** Courte jouissance après leur infidélité ! Et ne me pose pas de questions au sujet de ceux qui dénoncent leurs promesses ** Ô Envoyé ! Nous t'avons chargé de prendre engagement auprès des croyants. Prends-le d'eux et sois parmi ceux qui sont reconnaissants ** 'Ali prie la nuit et se prosterne. Il se préserve pour la vie future et espère la récompense de Son Seigneur ** Dis : Sont-ils égaux ceux qui sont injustes alors qu'ils connaissent Mon châtement ? ** Nous leur mettrons un carcan autour du cou et ils regretteront leurs actes ** Nous t'avons annoncé la bonne nouvelle de sa pieuse descendance ** Et à Notre commandement ils sont toujours fidèles ** Sur eux, Ma Bénédiction et Ma miséricorde vivants et morts et le jour où ils ressusciteront ** Ceux qui les opprimeront, après toi, sur eux Ma colère, car ce sont les malfaisants et les perdants ** Et ceux qui suivront leur voie bénéficieront de Ma miséricorde et

seront en sécurité dans leurs appartements ** Et
Louanges à Dieu, Seigneur des mondes⁹⁵

⁹⁵ Ce chapitre présumé de la « Walayah » extrait du livre « faslul khitâb » confirme la manipulation du Livre de Dieu. Nous l'avons complètement édité pour que le lecteur constate comment ils ont osé défier Dieu, qui a promis de préserver Son Livre de tout changement et de toute interférence.

La prétendue tablette de Fatima

« Ceci est un livre de la part de Dieu Puissant et Sage à Mohammed Son Prophète, Sa lumière, Son ambassadeur, Son voile et Son guide ** De la part du Seigneur des mondes l'Esprit fidèle est descendu avec ** Magnifie Ô Mohammed ! mes Noms et sois reconnaissant envers Mes faveurs et ne dénigre pas Mes bienfaits ** Je suis, Moi, Dieu, point de divinité si ce n'est la mienne ** Je brise l'échine des tyrans, j'humilie les injustes et Je donne la religion ** Je suis Dieu, point de divinité si ce n'est Moi ** Celui qui espère une grâce autre que la mienne ou qui craint autre que Moi, Je lui infligerai un châtement sans précédent dans l'univers ** Adore-Moi et mets ta confiance en Moi ** Je n'ai pas délégué de prophètes sans leur avoir donné un mandataire avant que leurs jours ne se soient écoulés et leur mission accomplie ** Je t'ai donné la prééminence sur les prophètes et à ton mandataire Je lui ai donné la primauté sur les autres mandataires ** Et Je t'ai honoré par le lionceau et tes petits-fils Hassan et Hussein ** J'ai fait de Hassan, la mine de Ma science après la mort de son père ** Et J'ai fait de Hussein le trésorier de ma révélation ** Je l'ai honoré par le

martyr et de bonheur je l'ai comblé ** Il est le meilleur de ceux qui sont tombé martyrs et il a le plus haut degré parmi eux ** J'ai mis Mes Paroles complètes avec lui et Ma Preuve évidente en lui ** Par sa descendance, Je gratifie et châtie ** Le premier parmi eux est 'Ali, seigneur des adorateurs et parure de mes saints passés ** Et son fils, ressemblance de son grand-père loué, Mohammed, le « Baqir » de Ma science et mine de Ma sagesse ** Ceux qui ont douté de Jaafar seront châtiés car le contredire c'est Me contredire ** C'est une Parole de vérité venant de Moi que d'honorer l'accueil de Jaafar ** Je le satisferai en sa faction, ses partisans et ses amis ** Après lui, J'ai placé Mûsa, comme épreuve forte et sombre ** Car le fil de Mes recommandations ne se coupe pas et Ma Preuve ne peut-être occultée ** Mes amis, Je les abreuverai de coupes remplies ** Celui qui renie l'un d'eux renie Ma grâce et celui qui change un verset de Mon Livre m'a imputé le mensonge ** Malheur aux menteurs dénigreur lorsque Musa, Mon serviteur, Mon ami et Ma préférence arrivera au terme de sa mission ** En 'Ali, Mon ami et Mon défenseur et qui (...)⁹⁶ la prophétie et l'a

⁹⁶ Un mot illisible que nous n'avons pas pu déchiffrer.

éprouvé par Sa révélation ** Un démon impérieux le tuera et il sera enterré dans la ville construite par l'homme vertueux à côté de ma plus misérable créature ** Par Ma Parole de vérité, Je lui ai désigné après lui, Mohammed, son fils et successeur, héritier de sa science ** Il est la mine de Ma science, le dépôt de Mon secret et de Ma Preuve auprès de Mes créatures ** Celui qui croit en lui, Mon Paradis lui est destiné et son intercession pour soixante-dix personnes de sa famille destinées en Enfer est acceptée ** Je comblerai de bonheur son fils, 'Ali, Mon ami et Mon défenseur ** Mon témoin auprès de Mes créatures et garant fidèle de Ma révélation ** Je tirerai de lui Mon apôtre et trésorier de Ma science, Al Hassan et je compléterai tout cela par son fils (...)⁹⁷miséricorde pour les mondes ** Sur lui la perfection de Moïse, la splendeur de Jésus et la patience de Job ** A son époque, Mes amis seront humiliés et leurs têtes mises à mort comme celles des Turcs et des Daylamites ** Ils seront massacrés, brûlés, apeurés, effrayés et effarés ** La terre sera teintée par leur sang et de leurs femmes s'élèveront les lamentations et les plaintes douloureuses ** Ceux-ci sont Mes amis

⁹⁷ Un mot illisible que nous n'avons pas pu déchiffrer.

en vérité ** Par eux, je repousserai les épreuves dures et terribles, dissiperai les confusions et dénouerai les liens et les carcans ** Ceux-là, sur eux, la Bénédiction et la Miséricorde de leur Seigneur car ce sont les bien-guidés ⁹⁸

‘Adurrahmân ben Salam rapporte que Abu Basîr a dit : « Si tu n’entends de ta vie que ces dires, ils te sont suffisants, préserve-les donc et ne les divulgue qu’à ceux qui les reconnaissent⁹⁹ »

⁹⁸ « Al-Kâfy » Al-Kulayni 1/527 ; « Al-wâfy » Al-faydh Al-Kâchâny vol. I 2/72 « Ikmâlud-din » Ibn Bâbuyah Al-Qumy p. 301 à 303 « I’lâm al-warâ’ » Abu ‘Ali At-tabarsy p. 152

⁹⁹ Les chiïtes disent que cette tablette a été révélée à Fatima par l’ange Gabriel - sur lui la Paix - après le décès du Prophète - Grâces unitives et Paix sur lui - ‘Ali, à ce moment-là, était caché derrière un voile lorsque Gabriel est descendu sur Fatima et il écrivait ce que l’ange disait à Fatima - que La Grâce de Dieu soit sur elle. (Ce récit a été rapporté par Al-Kulayni dans son livre Al-Kafy 1/185 et 186) Ceci est un énorme mensonge sachant que la révélation s’est interrompue avec la mort du Prophète - Grâces unitives et Paix sur lui - Et avec cela, cette tablette forgée a, chez eux, la même importance que le saint Coran chez les sunnites.

Invocations à l'encontre des idolâtres de Qoraych

**(Les personnes visées sont Abu Bakr et 'Omar -
que Dieu les agrées)**

Au Nom de Dieu miséricordieux, Très Miséricordieux. Seigneur que Tes Bénédiction et Ta Paix soient sur Mohammed et ses gens.

Seigneur ! Maudis les idolâtres de Qoraych, magiciens, tyranniques et calomniateurs qui se sont écartés de Tes commandements ainsi que leurs filles. Ils ont rejeté Ta révélation et n'ont pas reconnu Tes faveurs. Ils ont désobéi à Ton Envoyé, perverti Ta religion et manipulé Ton Livre. Ils ont sympathisé avec tes ennemis, mis en cause Tes Grâces, rendu vaines Tes lois, tourné en dérision Tes obligations et se sont écartés de Tes signes. Ils ont pris comme ennemis Tes amis et ont noué amitié avec Tes ennemis. Ils ont dévasté Ta terre et corrompu Tes créatures.

Seigneur ! Maudis-les, ainsi que leurs alliés, leurs amis, leur communauté et leurs sympathisants, car ils ont détruit la maison de la prophétie, démembré sa porte abattue son

plafond. Ils ont joint le ciel avec la terre, le haut avec le bas, l'extérieur avec l'intérieur, déraciné sa famille, exterminé ses défenseurs, tué ses enfants, rendu désert sa chaire de sa prédication et de ses héritiers en science. Ils ont rejeté son imamat et ont donné des associés à leur Seigneur.

Seigneur ! Agrandis leurs péchés et qu'ils séjournent éternellement en lieu de « Saqar » (Le Feu infernal) « Et qui donc te fera connaître ce que Saqar ? Il détruit tout, n'épargne rien »

Seigneur ! Maudit-les pour chaque iniquité perpétrée, chaque vérité occultée, chaque chaire de prêche édifiée, chaque croyant qu'ils ont déçu, chaque hypocrite pris comme allié, chaque ami traité comme un ennemi, chaque exclu recueilli, chaque sincère chassé, chaque infidèle soutenu, chaque imam opprimé, chaque obligation détournée, chaque tradition non observée, chaque mal réalisé, chaque sang versé, chaque bienfait modifié, chaque infidélité instituée, chaque mensonge caché, chaque héritage institué, chaque butin confisqué, chaque profit illicite consommé, chaque cinquième autorisé, chaque injustice permise, chaque asservissement répandu, chaque hypocrisie dissimulée, chaque trahison cachée, chaque injustice étendue, chaque

promesse dénoncée, chaque dépôt trahi, chaque engagement dénoncé, chaque licite interdit, chaque illicite permis, chaque ventre étripé, chaque fœtus avorté, chaque côte cassée, chaque oreille déchirée, chaque union dispersée, chaque noble humilié, chaque personne de basse condition honorée, chaque droit spolié, chaque mensonge occulté, chaque jugement rendu inopérant et chaque imam contredit.

Seigneur ! Maudis-les pour chaque verset falsifié, chaque obligation délaissée, chaque tradition manipulée, chaque décision annulée, chaque écriture déchirée, chaque recommandation transformée, chaque affaire négligée, chaque allégeance dénoncée, chaque témoignage dissimulé, chaque appel interdit, chaque preuve reniée, chaque ruse instituée, chaque trahison perpétrée, chaque obstacle institué, chaque mouvement infiltré et chaque parure obligée.

Seigneur ! Maudis-les intérieurement dans le tréfonds des âmes et extérieurement d'une malédiction multiple, permanente, perpétuelle éternelle, sans fin et sans terme quant à sa durée. Une malédiction liée à eux dès son début et qui n'a pas de limite, pour eux, leurs sbires et leurs

partisans, leurs amis et leurs clients, ceux qui se sont mis sous leurs ordres ainsi que ceux qui les sollicitent, ceux qui répercutent leurs paroles, ceux qui se sont élevés par leur aide, ceux qui écoutent leurs paroles et qui acquiescent à leurs jugements.

(Puis dire par quatre fois) : Seigneur ! Châtieles d'un châtiment dont les infernaux invoquent le secours. Amine, Seigneur des mondes !

(Puis encore quatre fois) : Seigneur ! Maudisles tous et répands Ta Bénédiction sur Mohammed et ses gens. Enrichis-moi par le licite que par l'illicite et préserve-moi de la pauvreté.

Seigneur ! J'ai mal agi et j'ai été injuste. Je reconnais mes erreurs. Tu détiens ma personne, fais-en ce qu'il plaît. C'est Toi qui réprimande, je ne recommencerais pas mes erreurs et si je recommence de nouveau, renouvelle Ton pardon et mes excuses par Ta Grâce, Ta générosité, Ta bonté, Ton pardon et Ta magnanimité, Ô Le plus miséricordieux des miséricordieux ! Et que les Grâces unitives soient sur le seigneur des envoyés et le sceau des prophètes ainsi que sur

ses gens bienveillants et purs, par Ta miséricorde
Ô le plus miséricordieux des miséricordieux¹⁰⁰.

¹⁰⁰ « Ihqâq al-haqq wa izhâq al-bâtil » (Affirmation de la vérité et dissipation de l'erreur) Al-Qâdi Nûr Allah Al-mar'chy At-tustary ; 1/337 et 338

Conclusion

Après tout cela, frère en islam, tu es d'accord avec moi pour considérer que tous ceux qui pratiquent la foi de cette secte pervertie ne sont pas des musulmans, même s'ils se disent musulmans.

Quel est donc ton devoir, Ô musulman unitaire, face à ces « rawâfidhs », sachant qu'ils vivent parmi les musulmans et se réclament d'eux ?

Tu dois te préserver d'eux et éviter de traiter avec eux. Fais attention à leurs croyances nuisibles fondées sur l'inimitié pour chaque unitaire croyant en Allah, son Seigneur, à l'islam comme religion et à Mohammed - Paix et Salut d'Allah sur lui - prophète et Envoyé.

Cheikh Al-Islam ibn Taymiyyah - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Le « râfidhi » agit hypocritement lorsqu'il traite avec quelqu'un. Sa religion, en lui-même, est pervertie et le porte au mensonge et à la trahison, à tromper les gens et à leur vouloir du mal. Il ne se ménagera pas pour

les tromper et il fera tout mal possible à leur rencontre. Il est détesté par celui qui ne le connaît pas, même s'il ne sait pas qu'il est chiite, car son visage dénote l'hypocrisie ainsi que ses paroles¹⁰¹ »

Ils nous cachent l'inimitié et la haine. Qu'Allah les maudisse pour leurs mensonges !

Avec cela, il y a des gens parmi la majorité des sunnites, trompés par eux, qui leur font confiance et traitent avec eux dans les affaires de la vie courante. La raison de tout cela est l'ignorance concernant la religion et ses préceptes exhortant à prendre comme ami tout musulman unitaire et à se désavouer de tout mécréant ou associationniste.

En fin de compte, nous pensons avoir mis en exécution ce qui nous incombait de faire en tant que musulman avec l'espoir que certains y verront plus clair.

Nous demandons à Allah qu'il secoure Sa religion, qu'il fasse dominer Sa Parole, qu'il

¹⁰¹ « Minhâj As-sunnah an-nabawiyah » ibn Taymiyyah - que Dieu lui fasse miséricorde 3/360

défasse les chiïtes et ceux qui s'y affilent à eux et qu'Il nous les livre comme butin.

Et Prières et Bénédiction sur notre prophète Mohammed, sur sa famille et ses compagnons.

Paix, miséricorde et bénédiction d'Allah sur vous.

L'a composé celui qui espère le Pardon de son Seigneur Abdallah ibn Mohammed Al-Salafi.

Qu'Allah lui accorde son pardon, à ses parents et aux musulmans.

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

Références bibliographiques

1. « Fatâwâ » cheikhul-Islâm ibn Taymiyyah
2. « Minhâj as-sunnah » cheikhul-Islâm ibn Taymiyyah
3. « Al-millal wal nihal », Achahrastâny
4. « Al-farq bayn al-firaq »
5. « Maqâlât al-islâmiyyin », Al-Ach'ari

Parmi les livres contemporains

6. « Jami' muallafat » cheikh Ihsân Ilâhi Dhahîr,
7. « Masalatu at-taqrîb », cheikh Nâsir Al-Qafâry,
8. « Usul madhab ac-chi'a al ithnâ 'achariyyah », cheikh Nâsir Al-Qafâry,
9. « Jami' muallafât » ach-cheikh Mohammed Mâl Allah
10. « Badl al-majhud fî muchâbahat ar-râfidhah lil yahud », Abdullah Al-jamîly,
11. « Hatta lâ nakhda' », 'Abdullah Al-mûsily

12. « Ach-chi'a al-ithnâ 'achariyyah wa takfîrihum li'umum al-muslimin » 'Abdullah As-salafy,
13. « Man qatala Al Hussein ? »,
14. « Al-burhân fi tabriati Abi hurayrata min al-buhtân » 'Abdullah Nâsir,
15. « Al-antisâr lis-suhbi wal Âl » Ibrahim Al-halaby,
16. « Kach al-jâny mohammed At-tijâny » cheikh Othmân Al-khamîs,
17. « Bal dhalalt fi rad abâtil At-tijâny » cheikh khâlid Al-Asqalâny,
18. « Ma'a al-ithnâ 'achariyyah fil usûl wal furu' » 'Ali As-Sâlûs,
19. « Tabdîd ad-dhalâm wa tanbîh an-niyâm 'ala khatar at-tachayyu' 'ala al-muslimin wal-Islâm » cheikh Suleiman Al-jabhân,

Et cette liste, bien entendu, n'est pas exhaustive.

Table des matières

Préface du Cheikh Abdal-Aziz Ibn Abdallah Ibn Baz.....	- 1 -
Introduction.....	- 5 -
Quand est apparue la secte des « rawâfidhs » ?..	- 7 -
Pourquoi a-t-on désigné les chiïtes par « rawâfidhs» ?	- 11 -
En combien de groupes se divise cette secte ?..	- 13 -
Quel est ce principe de « Novation » auquel croient les « rawâfidhs » ?.....	- 15 -
Quel est la croyance des « rawâfidhs » concernant les attributs divins ?	- 17 -
Quelle est la croyance des « rawafidhs » envers le Noble Coran ?	- 20 -
Quelles sont les opinions des « rawâfidh » à l'encontre des compagnons du Prophète (Paix et Salut sur lui).....	- 25 -
Les points de similitudes entre les juifs et les « rawâfidh »	- 30 -
Quelles sont les convictions des « rawâfidhs » au sujet de leurs imams ?.....	- 35 -

- Quelle est cette croyance du « Retour » dont professent les « rawâfidhs » ?..... - 42 -
- Quel est ce principe de foi qu'est la « taqiyyah » ou la dissimulation chez les « rawâfidhs » ?..... - 46 -
- Qu'elle est cette « terre » qu'ils considèrent comme un principe de leur foi ?..... - 49 -
- Quelles sont les convictions des « rawâfidhs » concernant les sunnites ?..... - 52 -
- Quelles sont les convictions des « rawâfidhs » de la « mut'a » ou mariage temporaire et quel mérite a-t-il à leurs yeux ? - 56 -
- Quelles sont les convictions des « rawâfidh » au sujet de Najaf et Karbalâ et quel est le mérite de la visite de ces lieux..... - 62 -
- Quelles sont les divergences entre les chiites « rawâfidhs » et les gens de la sunnah ? - 68 -
- Quelle conviction les « rawâfidhs » ont du jour de « 'Achourah » et quel est pour eux son mérite ?- 71 -
- Quelles convictions ont les « Rawâfidhs » concernant l'allégeance ? - 73 -
- Est-ce qu'une conciliation est possible entre sunnites unitaires et « rawâfidhs » associationnistes ?..... - 78 -
- Paroles de certains imâms (sunnites) anciens et contemporains au sujet des « rawâfidhs »..... - 80 -

Cheikh al-Islâm, ibn Taymiyyah	- 80 -
Ibn Khathir.....	- 80 -
Al-Qourtoubi	- 81 -
Abu Hâtim.....	- 81 -
Abdallah ibn Ahmed ibn Hanbal	- 83 -
Ibn Hazm.....	- 84 -
Abou Zour‘ah Al Razy.....	- 85 -
Le Comité permanent.....	- 85 -
Le prétendu chapitre de la « wilayah » (allégeance) -	89 -
La prétendue tablette de Fatimah	- 94 -
Invocations à l'encontre des idôlatres de Qoraych ..	98 -
Conclusion	- 103 -
Références bibliographiques	- 106 -
Table des matières	- 108 -

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

Sites importants recommandés

À consulter comme réponses aux chiïtes duodécimains :

- « Pour la défense de la sunnah » : www.dd-sunnah.net
- « Site de Faysal Nour » : www.fnoor.com
- « Site d'Al-burhân » : www.albrhan.com
- « Site des muhtadûn » : www.wylsh.com
- « La vérité sur Khomeiny » : www.khomayni.com
- « Les preuves évidentes concernant les râfidah » : www.dhr12.com
- « Site d'Al-bayynah » : www.albainah.net
- « Site des défenseurs d'Al Hussein » : www.ansar.org
- « Site la voie » : www.almanhaj.com
- « Ligue des sunnites en Iran » : www.isl.org.uk
- « Site de l'imam Al-Mahdi » : www.almahdi.com

من عقائد الشيعة

باللغة الفرنسية

للشيخ عبد الله بن محمد السلفي

قدم له:

العلامة عبد العزيز بن عبد الله بن باز

—رحمه الله—

ترجمة: محمد جميل شريقي

مراجعة: عدلان أبو محمد وعبد الله الإيطالي

1431/2010

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة

Islamic Propagation Office in Rabwah

P.O.Box 29465 RIYADH 11457 - TEL 4454900 - 4916065

FAX: 4970126 - E-Mail: rabwah@islamhouse.com

<http://www.islamhouse.com>